



COMITE SYNDICAL

du 9 Avril 2011

*** * ***

COMPTE-RENDU

Année 2011

Le 9 avril 2011 à 10 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni au Centre International de Rencontres de SAINT VULBAS, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLETIER, assisté de Messieurs Michel CHANEL, Yves CLAYETTE, Helmut SCHWENZER, Gérard GALLET, Charles de LA VERPILLIERE, Vice-Présidents délégués, Madame Yannick LAURENT et Monsieur Jean-Paul EVRARD, Vice-Présidents, Messieurs Alain JEHL, Jean-Paul COURTIEUX et Noël PIROUX, Secrétaires, Madame Annie CARRIER, Messieurs Michel AGUERSIF, Guy BILLOUDET, André BORRON, Yves CLAITTE, Daniel GRAS, Denis LINGLIN, Gérard MOUTTON, Didier PITRE, Raymond POUPON, Daniel ROUSSET, et René TURELLO, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

363 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 26 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (363/508), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PITRE est élu Secrétaire de Séance.

Les dispositions prises par le Comité Syndical concernent :

- 1- Orientations Budgétaires 2011
- 2- Rapport Moral pour l'année 2010
- 3- Compte-Rendu des actes effectués en 2010
- 4- Propositions nouvelles du Bureau :
 - 4.1 – Affaires générales :
 - . Cotisations,
 - . Fiscalisation des investissements,
 - . Certificats d'Economie d'Energie,
 - 4.2 – Electricité :
 - . Prise en charge des extensions de réseau,
 - . Réforme de la taxe sur l'électricité,
 - 4.3 – Mise en valeur par l'Eclairage :
 - . Intégration des LED
 - 4.4 – Gaz :
 - . Extension de la concession,
 - 4.5 – Personnel :
 - . Modification du tableau des emplois permanents,
 - . Emplois pour besoin saisonnier,
 - . Renouvellement et revalorisation de contrats,
 - . Revalorisation des prestations sociales,
 - 4.6 – Communication Electronique :
 - . Grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transport de données »,
 - . Grille tarifaire « Conditions Particulières – Raccordement Fibre Optique – Fibre Noire »,
 - . Instauration d'une redevance versée par la Régie RESO-LIAin au budget « Communication Electronique, Programme 2011,
- 5- Compte de Gestion du Budget Principal 2010,
- 6- Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2010,
- 7- Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2010,
- 8- Compte Administratif du Budget Principal 2010,
- 9- Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2010,
- 10- Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2010,
- 11- Affectation des résultats du Budget Principal 2010,
- 12- Affectation des résultats du Budget « RESO-LIAin » 2010,
- 13- Débat sur les projets de Budgets 2011,
- 14- Comptabilité : Budget Primitif 2011 – ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- 15- Comptabilité : Budget Annexe « Communication Electronique » 2011 – ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- 16- Vote du projet de Budget Principal 2011,
- 17- Vote du projet de Budget Annexe « Communication Electronique » 2011,
- 18- Vote du projet de Budget « RESO-LIAin » 2011,
- 19- Autres questions.

* * * * *

«Monsieur Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous pour cette assemblée générale annuelle. Avant de débiter cette réunion, il donne la parole à M. Marcel JACQUIN, Maire de Saint Vulbas, qui nous accueille dans sa commune. »

Mot d'accueil de M. Marcel JACQUIN – Maire de ST VULBAS

« Messieurs Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain, Le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, Madame et Messieurs Les Parlementaires, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Régionaux et Généraux, Mesdames et Messieurs Les Maires, Maires-Adjointes et Délégués, Mesdames et Messieurs Les Elus, Mesdames et Messieurs les Représentants des différents Organismes, Mesdames et Messieurs, Chers amis, Soyez les bienvenus.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille à l'occasion de cette Assemblée Générale 2011. Je vous remercie tout particulièrement pour le choix de notre village comme lieu d'accueil de cette assemblée et la confiance accordée.

Pour un maire, présenter sa commune est toujours un moment de plaisir. En quelques mots, je souhaiterais vous en faire la présentation car j'imagine que beaucoup d'entre vous, la découvre aujourd'hui.

C'est une commune d'environ 950 habitants, qui, comme la majorité de ses semblables et peut-être plus que la plupart, a dû s'adapter aux transformations imposées, par les nouvelles règles économiques et sociales, de la fin du 20^{ème} siècle.

Sa vocation agricole originelle, essentiellement basée sur une polyculture vivrière, a été remplacée, depuis les années 60, par une monoculture intensive pratiquée sur de grandes exploitations (principalement le maïs).

Parallèlement à cette mutation agricole,

- l'installation de la Centrale Nucléaire du Bugey, dans les années 70,*
- et plus tardivement l'aménagement du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain avec des entreprises de taille européenne, voire mondiale,*

ont donné naissance à l'industrialisation de notre territoire avec :

- UNILEVER, dans le domaine des lessives*
- BASF ORGAMOL, en chimie pharmaceutique*
- BIOMERIEUX, en médecine*
- HARRY'S, en alimentaire*
- MERIAL, dans le domaine vétérinaire*
- PLASTIC OMNIUM (installé sur la commune de STE-JULIE)*

ainsi que de nombreuses plateformes de logistiques :

- REXEL ISNART, CARREFOUR, GEFCO, BOTANIC, DENTRESSANGLE, VENTE PRIVEE.COM, MATTEL,*

...

pour ne citer que les plus importantes.

Ce sont plus de 100 entreprises qui sont, aujourd'hui, installées sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, créant ainsi 4 000 emplois, sans compter le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (environ 1 200 agents).

Ces diverses activités industrielles ont, pour conséquence heureuse, de générer une certaine prospérité locale, dont profite la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, avec ses 33 communes adhérentes des cantons d'Ambérieu en Bugey, Lagnieu et Meximieux.

SAINT-VULBAS en retire également une certaine aisance financière. De cette situation, nous n'en sommes ni fiers, ni honteux, mais pragmatiques !

Nous avons la simple ambition de servir les habitants de SAINT-VULBAS, c'est bien légitime, mais aussi d'en faire profiter les populations environnantes. Nous nous voulons ouverts et solidaires. Ainsi,

- un centre aquatique (avec 200 000 entrées en 2010 et accueillant les scolaires de 41 communes),*
- une maison de retraite,*

- une trentaine d'associations ouvertes à tous,
 - ainsi que des engagements et des actions effectives ponctuelles,
- prouvent que notre volonté est de faire profiter, de nos infrastructures, à un public le plus large possible.
Vous en êtes l'illustration parmi tant d'autres.

Autre point dont nous sommes fiers et qui participe activement à la qualité de vie : notre fleurissement, SAINT-VULBAS étant classé 4 fleurs.

Nous souhaitons en toute modestie et raison gardées, être des acteurs du dynamisme de la région.

Votre temps est précieux. L'intérêt de cette matinée réside dans l'ordre du jour chargé de cette assemblée. C'est pour au moins ces 2 raisons que je n'abuserai pas de votre courtoisie, en prolongeant mes propos.

Cependant avant de conclure, je tenais à remercier, les élus du **SICA** et le personnel, pour le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année, au service des collectivités, ainsi que pour l'aide financière et les conseils prodigués.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un agréable moment lors de cette assemblée, qu'elle soit constructive pour les prochaines années. Je vous remercie de votre attention. »

Intervention de M. Jean-François PELLETIER

«Pour commencer, je voudrais particulièrement remercier les personnalités qui nous font l'honneur de nous accompagner dans nos travaux, c'est à dire :

- Monsieur Dominique DUFOUR, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain, représentant Monsieur Philippe GALLI, Préfet de l'Ain, qui, en raison de son absence de notre département aujourd'hui, regrette de ne pouvoir être à nos côtés.
- Monsieur Charles de LA VERPILLIERE, Député de la présente circonscription, également Vice-Président délégué de notre bureau syndical.
- Monsieur Michel VOISIN qui, si son emploi le lui permet, nous rejoindra en fin de matinée,
- Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur et Maire de CERDON, qui arrivera avec un peu de retard,
- Monsieur Jacques BERTHOU, Sénateur et Maire de MIRIBEL,
- Monsieur le Docteur Denis PERRON, Vice-Président Délégué du Conseil Général de l'Ain, Maire de St Etienne du Bois, représentant le Président, M. Rachel MAZUIR, également Sénateur, excusé,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux.

Je remercie également les Maires et Délégués au Syndicat, toujours nombreux et assidus, marquant ainsi leur grand intérêt pour notre structure.

Par ailleurs, je souhaite remercier de leur présence :

- les représentants de nos concessionnaires ERDF et GrDF : Monsieur Frédéric SOUMAGNAC, Directeur Territorial, est ici représenté par Monsieur Marc DROCHON, Adjoint au Directeur Territorial et accompagné de son collaborateur, Monsieur Jean-Marc THEVENET. A leurs côtés, est présente Madame Ghislaine CHUET-CRUSSY, qui fut l'interlocutrice du Syndicat durant de nombreuses années. Alors qu'elle est à la retraite depuis quelques jours seulement, je salue tout particulièrement sa présence parmi nous aujourd'hui. Je vous remercie Madame, d'être parmi nous ainsi que pour la relation de qualité entretenue avec le personnel du Syndicat et vous souhaite une belle et longue retraite.
- Monsieur Pascal CHARPIGNY, membre élu de la Chambre des Métiers, qui représente Monsieur Pierre CORMORECHE, Président,
- Monsieur Gilbert LIMANDAS, Président de la Chambre d'Agriculture,
- et les représentants de la presse.

J'excuse l'absence de Monsieur Damien ABAD, Député européen, et de nos députés, Maître Etienne BLANC ainsi que Monsieur Xavier BRETON, qui ne peuvent être parmi nous, retenus par des obligations antérieurement convenues.

Je profite de cette allocution pour remercier tous les partenaires du Syndicat, entreprises et maîtres d'œuvre, qui, par leurs actions journalières, transportent notre image dans tout le département.

Enfin, je souhaite souligner le travail effectué tout au long de l'année par les collaborateurs du Syndicat. Je veux faire état ici, de l'esprit d'entreprise véhiculé par tout le personnel administratif et technique de notre syndicat. Que tout le personnel en soit remercié, notamment Monsieur Patrick CHAIZE, Directeur.

L'année 2010 a été une année particulièrement riche en activités pour notre Syndicat. En effet, la compétence communication électronique, a pris un essor considérable avec 36 communes, basées sur la zone pilote du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien, qui bénéficient d'ores et déjà des avantages du réseau LIAin.

Petit à petit, ce réseau de fibre optique tisse sa toile, puisque le programme 2010 va permettre très prochainement à 87 communes supplémentaires de profiter de cette technologie de pointe. L'objectif est toujours de permettre, d'ici à 2013, aux particuliers, entreprises et administrations de notre département, de bénéficier du Très Haut Débit.

Cette opération, tant par sa forme que par son mode de gestion, est unique en France. Le Syndicat est pris pour exemple. Il est sollicité de toute part pour des explications et des visites de la salle de supervision de son réseau. Nous avons accueilli depuis notre précédente assemblée générale, plusieurs syndicats, des représentants de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), Monsieur Philippe GALLI, Préfet de l'Ain, ainsi que nos Parlementaires. Nous avons notamment été reçu à son ministère, par Monsieur Eric Besson, Ministre auprès de la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé entre autres de l'économie numérique. Je tiens d'ailleurs à profiter de ce moment pour remercier l'Etat, l'Europe, la Région et le Département, pour leurs soutiens financiers et la confiance qu'ils nous accordent dans cette opération d'envergure qu'est le déploiement du réseau LIAin. Quant aux opérateurs nationaux, je crois que l'on peut aujourd'hui se permettre de dire qu'ils sont aux portes de cette infrastructure nouvelle.

En 2010, nous avons renouvelé les commissions géographiques d'échanges afin de venir à votre rencontre, de vous apporter des informations et être à l'écoute de vos remarques. L'édition 2010 a connu un franc succès. Vous êtes, en effet, de plus en plus nombreux à assister à ces moments d'échanges et nous vous en remercions.

Alors que nous sommes à mi – mandat, j'ose dire que le bilan est positif. En effet, les compétences se sont étoffées et ne cessent d'évoluer, les moyens matériels et humains aussi, bien que nous conservons une équipe à taille humaine. Le Syndicat œuvre pour mettre à disposition du Département et de ses communes, des infrastructures performantes en matière de réseaux. La philosophie reste toujours la même : donner à tous les moyens d'accéder à ces réseaux dans une parfaite équité.

L'ensemble de ces avancées sont le fruit de toute une équipe d'élus qui accompagne au quotidien le Syndicat dans ses rôles et les missions qui lui sont confiées par nos communes. Que les Vices-Présidents du Syndicat, ainsi que les membres du Bureau, soient ici chaleureusement remerciés pour leur travail de qualité et leur investissement.

Je vous remercie de votre attention, et sans plus tarder, je vous propose d'ouvrir la séance dont l'ordre du jour s'affiche maintenant.

Je vous propose de nommer un secrétaire de séance, sachant que traditionnellement ce rôle est dévolu au plus jeune de notre bureau soit Monsieur Didier PITRE.»

* * * * *

1 – Débat d'Orientations Budgétaires

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur en vigueur à ce jour, il a été adressé à chacun des délégués, joints à la convocation, les projets de Budgets 2011 : Budget Principal – Budget Annexe Communication Electronique – Budget RESO-LIAin. Chaque délégué était invité à faire part au Président, par

écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il avait à formuler. Ainsi, en début de séance, le Président peut répondre aux questions posées par les délégués et faire les commentaires nécessaires.

Aucune question n'étant parvenue au **SIQA**, le Président propose de passer à l'étude du point suivant en rappelant que chacun des membres présents pourra s'exprimer au cours de la réunion.

Par ailleurs, le Président rappelle que ce débat d'orientations budgétaires, qui doit avoir lieu en début de séance, n'a pas en lui-même un caractère décisionnel mais, néanmoins, il doit donner lieu à la délibération prenant acte de sa tenue.

* * * * *

2 – Rapport Moral pour l'Année 2010

La parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué, chargé des affaires générales.

2.1 – Activités depuis l'Assemblée Générale du 27 mars 2010

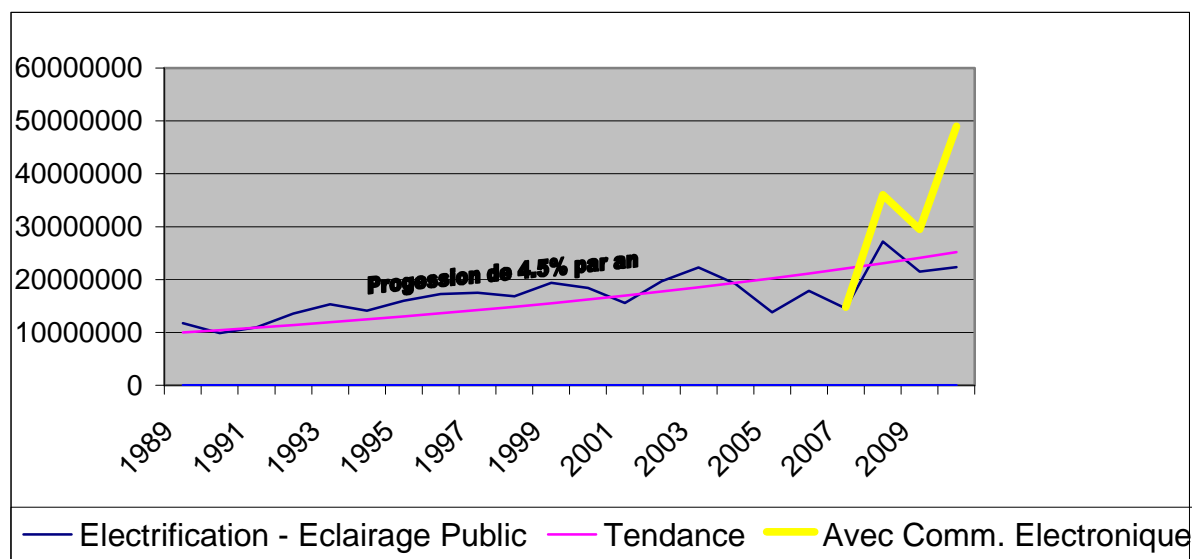
Concernant le Bureau, celui-ci s'est réuni 4 fois : les 25 juin, 10 décembre 2010 ainsi que les 16 février et 18 mars 2011.

2.2 – Règlements effectués : (travaux réalisés sur exercice 2010)

pour un montant total annuel de : 48.973.086 € soit, en moyenne, 4.081.090 € par mois, qui se répartissent ainsi :

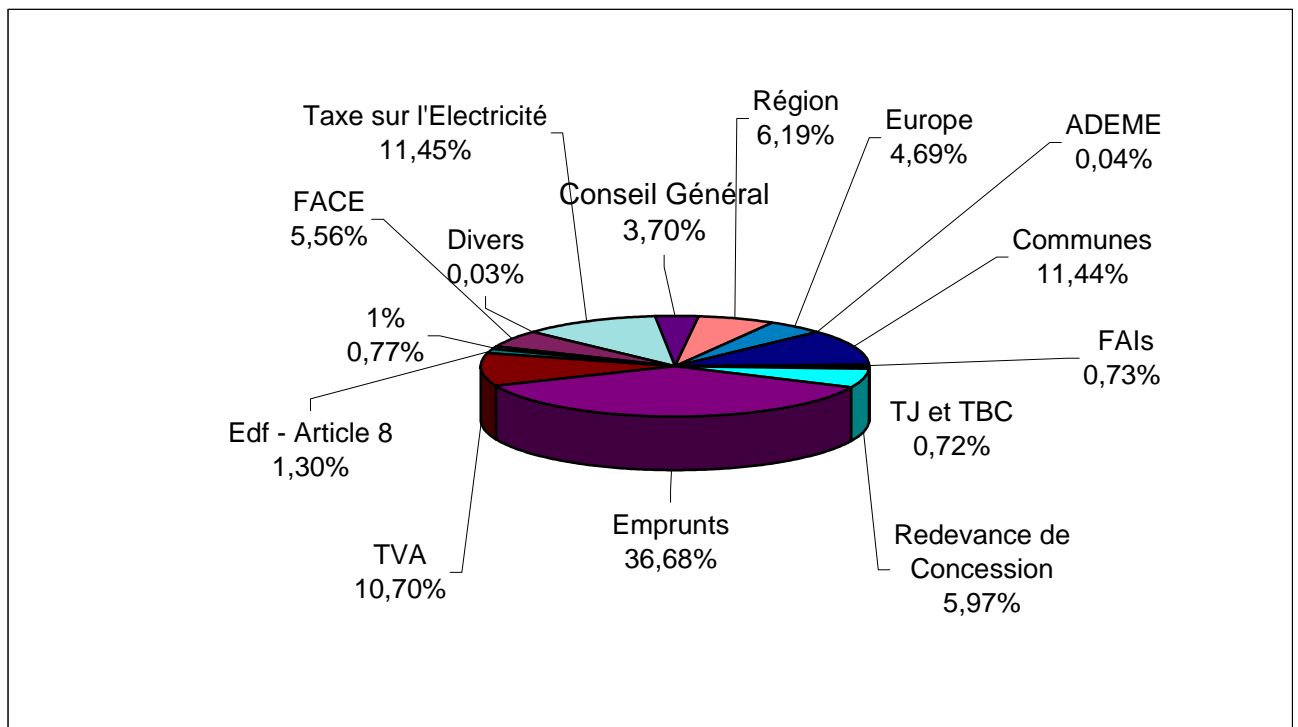
2.202.936 €	en Renforcement	(4,50 %)	} d'où un total de
8.443.342 €	en Effacement	(17,24 %)	
5.211.116 €	en Extension	(10,64 %)	} en électrification
4.171.799 €	en Eclairage Public	(8,52 %)	
1.950.553 €	en Génie Civil Telecom	(3,98 %)	
23.126 €	en Gaz	(0,05 %)	
26.650.902 €	Très Haut Débit	(54,42%)	
319.312 €	Economie d'énergie	(0,65%)	

2.3 – Règlements effectués annuellement



ce qui représente une progression constante de 4,5 % par an , sur les activités historiques du **SIQA**, sur les 20 dernières années.

2.4 – Les Recettes

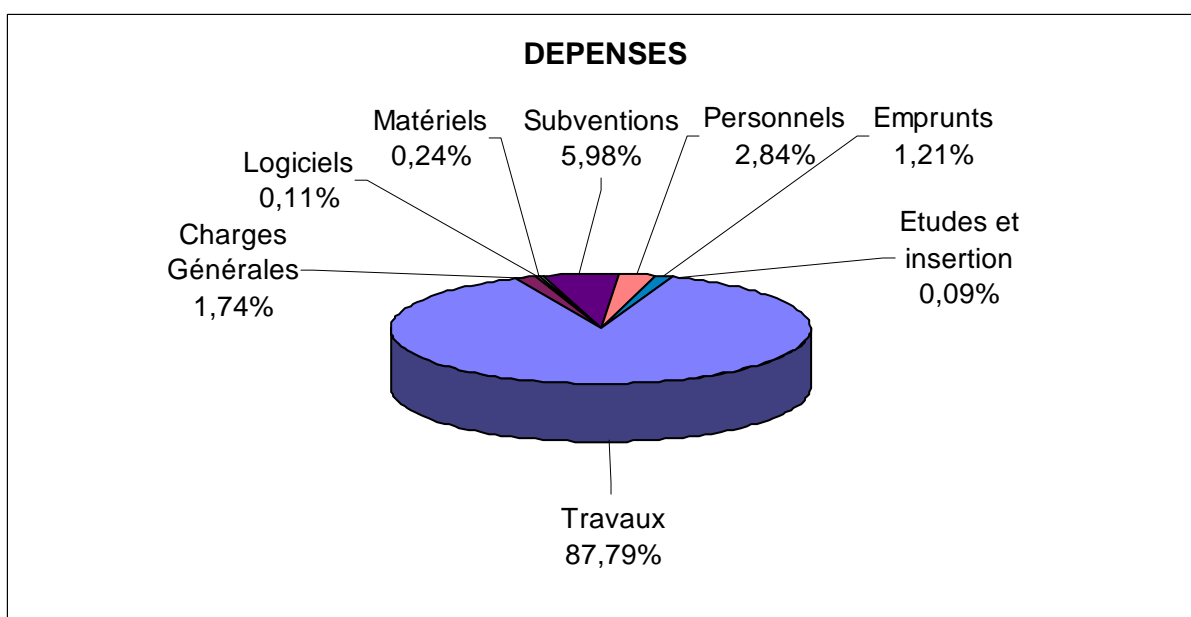


FAI : Fournisseurs d'Accès Internet

Elles proviennent :

- des emprunts
- de la taxe sur l'électricité
- de la participation des communes
- des subventions de la Région
- des redevances de concessions
- du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)
- de l'Europe, et
- des subventions du Conseil Général.

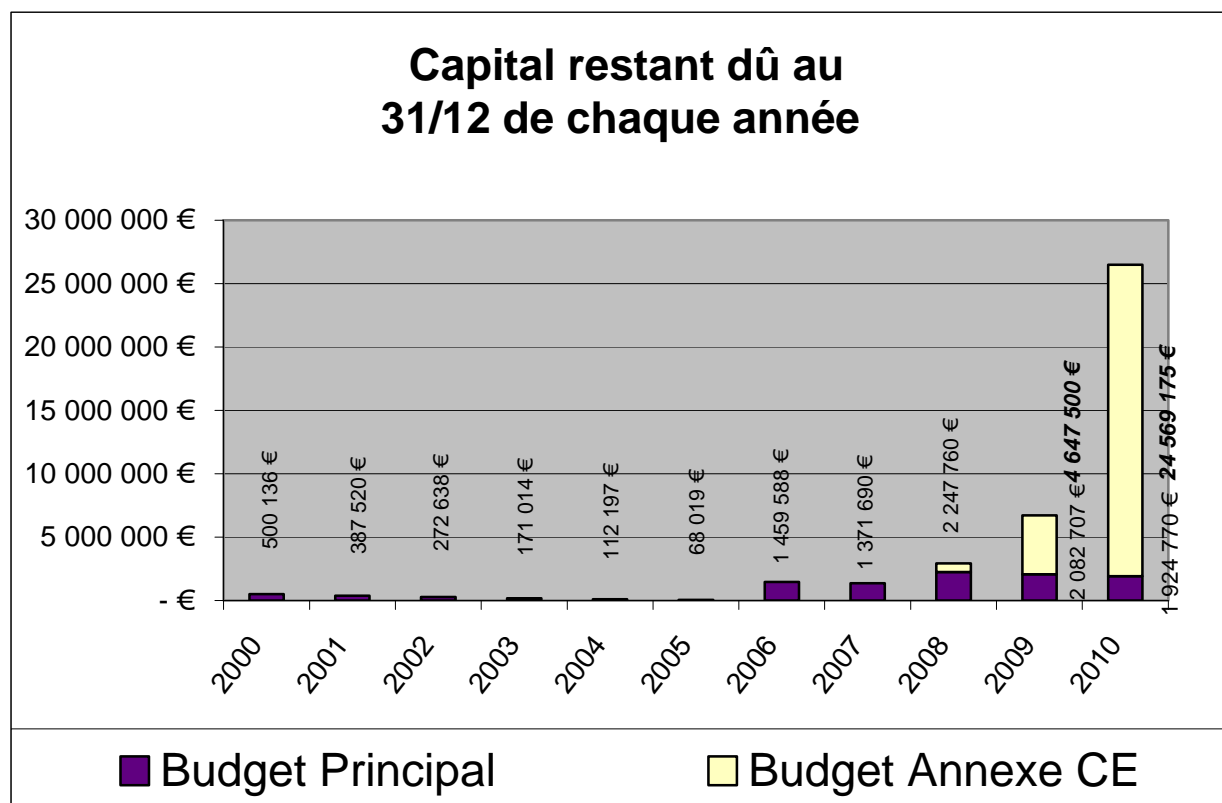
2.5 – Les Dépenses



Les travaux, subventions et études représentent près de 94% des dépenses.

A Noter : les frais de structure, soit 2,84 % , pèsent très faiblement.

2.6 – Les Emprunts



La part représentée en jaune concerne la « Communication Electronique ».

L'endettement du **SIQA** correspond à sa volonté de développement et d'évolution économique « exemplaires » et qui sera égalitaire et équitable pour l'ensemble du Département et, donc, des administrés en particulier concernant l'accès au Très Haut Débit.

2.7 – Les Commissions de Travail du SIQA

Afin de faciliter le travail du Bureau, des commissions "thématiques" ont été mises en place lors de la réunion du bureau du 13 juin 2008 :

- Commission "Affaires juridiques – marchés – appels d'offres et DSP"
- Commission "Commissions géographiques d'Echanges - Esthétique"
- Commission "Communication Electronique – RESO-LIAin"
- Commission "Desserte Gaz"
- Commission "Eclairage Public – Energies renouvelables"
- Commission "Economies d'Energie - SIG"
- Commission "Evolution des aides – Relation avec EDF-GDF"
- Commission "Finances - Personnel"
- Commission "RSE - Statuts"

Elles se sont réunies à différentes reprises, et les compte-rendus vous seront présentés par les Vice-Présidents Délégués tout au long de cette réunion.

* * *

Après avoir remercié M. Yves CLAYETTE de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué chargé de l'Electrification, l'Eclairage Public et des C.G.E..

2.8 – Commissions Géographiques d’Echanges (C.G.E.)

Après avoir remercié le Président et salué l’Assemblée, M. Gérard GALLET présente les travaux de ces commissions. C’est la 3^{ème} année que se tiennent ces réunions, puisque celles-ci ont été mises en place en 2008.

En 2010, entre le 12 et le 20 octobre, ont été organisées 13 réunions à travers le Département auxquelles étaient conviés les Maires et Délégués des communes concernées ; le Département ayant été découpé en 13 secteurs géographiques.

Concernant le taux de participation, en nette évolution, il a été de :

- 49 % concernant les délégués,
 - 71 % concernant les communes représentées,
- soit 297 communes et 405 personnes (Maires, Adjoints, Conseillers Municipaux et Délégués).

Ces réunions de commissions d’échanges géographiques permettent un dialogue de proximité avec les élus et ainsi de mieux cerner les problèmes qu’ils rencontrent et leurs besoins. Les rencontres de 2010 ont permis en particulier d’aborder les propositions faites par le Syndicat en matière de cotisations.

Ces rencontres seront reconduites dès l’automne 2011.

2.9 – Electrification - Eclairage Public : Détail des programmes

Electrification & Telecom Programmes 2010	Travaux	Subvention	Organisme
FACE AB	3 354 000 €	2 180 100 €	FACE - 65% du TTC
FACE S	336 000 €	218 400 €	FACE - 65% du TTC
FACE C (Environnement) (*)	1 725 000 €	1 121 250 €	FACE - 65% du TTC
Article 8 communes rurales (cahier des charges) (*)	1 000 000 €	305 000 €	ERDF - 40% du HT
Article 8 communes urbaines (cahier des charges)	2 000 000 €	305 000 €	ERDF (selon droit à tirage)
Environnement - communes urbaines – hors article 8	1 800 000 €	530 000 €	SIQA (R2)
Programme environnement Taxe (**)	1 500 000 €	560 000 €	SIQA (taxe)
Environnement – Article 5	358 800 €	300 000 €	Article 5
Extensions	5 500 000 €	3 080 000 €	Conseil Général 63% du HT
Génie Civil-Télécommunications	2 000 000 €	600 000 €	SIQA
	18 573 800 €		

(*) les communes participant à hauteur de

- 10 % du montant TTC pour les opérations de travaux coordonnées ou renforcement
- 25 % du montant TTC pour les opérations d'esthétique pure.

(**) pour principalement les dossiers entrant dans le cadre des aides dégradées

Eclairage Public année 2010	Travaux en euros	Subvention CG en euros	Subvention SIQA en euros	Observation
Extension Modernisation	8 121 630	364 241	1 947 677	126 communes en ont bénéficié / 357 ayant un contrat
Lotissements	216 600	7 839	42 517	
Mise en valeur	181 050	0	68 207	
Entretien			510 795 (avec subv Art5)	
	8 519 280	372 080	2 569 196	

Montant total du Programme 2010 :

<u>Electricité</u> :	18 573 800 €
<u>Eclairage Public</u> :	8 519 280 €
TOTAL :	27 093 080 Euros

Subventions versées aux Communes Urbaines pour les investissements de l'année 2009 :

	Travaux TTC en Euros	Subventions en Euros
Electrification (35% du HT)	72 686.91	21 271.26
Eclairage (14% du HT)	1 787 630.27	209 254.37
		230 525.63

Relations avec les concessionnaires :

Conformément aux cahiers des charges de concessions, ERDF et GrDF sont venus au Syndicat, présenter leurs Comptes Rendus d'Activité (CRAC) à la commission ad hoc ainsi qu'à la réunion de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

* * *

Après avoir remercié M. Gérard GALLET de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué, concernant le Gaz et le service Energie.

2.10 - Gaz

Rappel : Nombre de communes ayant transféré leur compétence « Gaz » en 2010 : 395

Travaux réalisés : pose de réservation pour une canalisation de gaz sur la commune de BOURG ST CHRISTOPHE, représentant un montant total de travaux de : 22 565,11 €.

2.11 – Service Energie

Rôle : Le Syndicat propose à l'ensemble des communes du Département une aide à la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie à travers :

- des propositions d'actions permettant de diminuer les consommations,
- une mise en place d'un suivi annuel afin de mettre en évidence les éventuelles dérives,
- un conseil aux communes pour toute question relative à l'énergie.
- des visites des bâtiments communaux et propositions d'optimisations.
- une signature d'une convention de partenariat sur la maîtrise de l'énergie.

Actions en 2010 :

▪ Démarches de maîtrise de l'énergie :

Rédaction d'un rapport de suivi pour 403 communes ayant souhaité un accompagnement du Syndicat. (397 en 2009)

Ce rapport fait ressortir les augmentations ou diminutions de consommation d'une année sur l'autre et incite les communes à solliciter du Service Energie une visite de diagnostic des équipements communaux (bâtiments et éclairage).

Il a été réalisé des visites dans 103 communes en 2010 (91 visites et 12 visites complémentaires), qui ont fait l'objet d'un compte-rendu accompagné, si nécessaire, d'études de faisabilité d'optimisation de l'éclairage public ou de la proposition de mise en place de régulateur-réducteur de tension. (Pour comparaison, le nombre de communes visitées en 2008 était de 101 et de 108 en 2009.)

Il a été signé 36 conventions de partenariat avec les communes pour lesquelles il a été décidé d'engager des travaux de maîtrise de l'énergie. Une consultation devrait être engagée pour une réalisation dans les mois à venir. (Pour information, 47 communes sont retenues à ce jour pour cette consultation)

Rappel : les communes, qui sont intéressées, sont encouragées à prendre contact avec le Service Energie du **SIQA**.

Une première consultation en 2010 a permis de réaliser des travaux sur 74 communes. L'entreprise SPIE SUD EST (titulaire des 4 lots du marché) a ainsi pu installer divers équipements tel que des détecteurs de présence, des horloges sur les VMC ou encore des minuteriers.

▪ Certificats d'économie d'énergie :

Suite à l'obtention de 2 certificats d'économie d'énergie, le comité syndical, au cours de cette assemblée, devra se prononcer pour permettre au Président de les commercialiser. Le bénéfice obtenu pourra être réinvesti dans les actions d'économie d'énergie auprès de nos communes membres.

Les 2 certificats d'économie d'énergie portent :

- l'un, sur les régulateurs réducteurs pour l'éclairage public,
- l'autre, sur les travaux d'amélioration d'Eclairage Public.

* * *

Après avoir remercié M. Helmut SCHWENZER de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué chargé du Système d'Information Géographique et de la Communication Electronique.

2.12 – Système d'Information Géographique

Avancement du projet SIG :

	Nombre de communes		
	Rappel 2009	2010	Total
Transfert de Compétence	419	419	
Subvention Matériel dont dans l'année	343 2	343 1	
Subvention Logiciel	1	0	330
Subvention POS	11	7	65
Subvention eau potable	-	1	99
Subvention assainissement	2	1	39
Subvention cimetièrre	14	8	55
Installée	419	419	
Disponible	0	0	
Total digitalisée	419	419	

Les 419 communes de l'Ain sont équipées avec leur cadastre digitalisé.

Concernant les mises à jour et l'assistance sur le logiciel, elles se font essentiellement à distance, d'où la nécessité d'avoir une connexion « internet » sur le poste où est installé le logiciel du cadastre.

Par ailleurs, **il est prévu une évolution vers un raccordement Fibre Optique**. Ceci permettra :

- d'une part, de stocker les logiciels et données dans les 3 P.O.P : à ce jour, ceux de St Genis Pouilly et de Bourg en Bresse, et, d'ici quelque temps, dans un POP qui sera basé dans la région Sud-Ouest du Département.
- d'autre part, de pouvoir modifier les données en une seule fois à partir d'un des P.O.P. (au lieu de se déplacer dans les 419 communes) et de faciliter les évolutions futures.

2.13 – Communication Electronique

Programmes Zones Blanches : « WIFI »

- A ce jour, 156 relais sont en fonctionnement.
- 1.223 abonnés sont alimentés et 194 sont en phase de raccordement.

- Il persiste quelques cas spécifiques de maisons isolées ou "non à vue" du relais mis en œuvre dans le secteur. Nous traitons et solutionnons ces cas au fur et à mesure : des solutions sont aujourd'hui à trouver pour 60 habitations.

Réseau LIAin

A ce jour :

Sur la base de la Zone Pilote « Pays de Gex-Bassin Bellegardien », le service s'ouvre progressivement sur les communes de cette Zone.

36 communes sont ouvertes au service, avec :

- 1.045 clients raccordés
- 793 clients en cours de raccordement.

Cela représente 25.000 prises potentielles donc 25.000 clients si tout le monde se raccordait.

Pour information, 1^{er} client de St Vulbas raccordé cette semaine : il s'agit de BOTANIC, connecté par le Fournisseur d'Accès Internet « VIA-NUMERICA ».

Notre objectif est le suivant : 8.500 clients au 31/12/2011.

Dans les mois à venir, les 82 communes du programme 2010 devraient être ouvertes au service, ce qui fera fin 2011, plus de 120 communes qui disposeront du service FTTH, offert par notre réseau LIAin.

De nouveaux raccordements ont lieu chaque jour, le rythme est en progression constante, et à ce jour, il est d'une moyenne de 35 à 40 raccordements de foyers ou entreprises par semaine au très haut débit « fibre optique ».

Site Internet et Actions de communication

- Un site internet "reso-liain.fr" a été enrichi de fonctionnalités, permettant de tester son éligibilité. Sa fréquentation est en constante augmentation.
- Nous continuons à organiser une fois par semaine, des réunions publiques, soit thématique à destination des entreprises, soit concernant l'ouverture du service sur une nouvelle commune ou zone géographique.
- Diverses actions complémentaires sont engagées :
 - distribution de flyers
 - affiches
 - relais sur les sites internet des communes
 - articles dans la presse...

Il est également rappelé le rôle important de l'ensemble des élus. Ce réseau « Fibre Optique » est l'affaire de tous et non de quelques élus du **SIQA**. Le **SIQA** est un syndicat des communes. Aussi, il revient à vous tous de faire la promotion de ce réseau, en raccordant dès que cela est possible, les bâtiments communaux ; ce qui permettra de démontrer l'attachement de chacun au développement de cette technologie de pointe.

Quant aux F.A.I. (Fournisseurs d'Accès Internet), il s'agit de « petits » fournisseurs mais aussi performants que les grands. Donc, il n'y a aucune inquiétude à avoir.

Un point particulier à signaler : parmi les promoteurs de la Fibre Optique, la « palme » revient à Mme Imtraut PAGNIER, Maire de la commune de GIRON ; commune pour laquelle l'ensemble de ses administrés est raccordé. Seuls, 2 foyers restent à raccorder.

* * *

Après avoir remercié M. Michel CHANEL de son exposé, M. le Président continue de présenter le rapport moral pour l'année 2010 concernant le Personnel et la C.C.S.P.L.

2.14 - Personnel

Les mouvements de personnel enregistrés au cours de l'année 2010 et en début 2011 sont les suivants :

Les départs :

- Hayat SAGHIR, Technicienne au SIG, en détachement depuis le 1^{er} avril 2010 à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (depuis le 1/04/2011 radiée pour mutation dans cet organisme sur un poste d'Ingénieur),
- Adeline HOPP, Chargée de Communication, au Conseil Général de Saône et Loire depuis le 1/09/2010,
- Anthony THENOZ, Chargé du Contrôle des Concessions, au SIDEC du Jura depuis le 19/01/2011,
- Stéphane BROCHAND, Technicien, pour fin de contrat au 8/02/2011.

Les arrivées :

- Pierrick PIROUX, Technicien chargé de secteur géographique, depuis le 1^{er} avril 2010,
- Laurent MAHE, Technicien chargé de secteur géographique, depuis le 1^{er} mai 2010,
- Willy MICOUD, Chargé du Contrôle des Concessions, depuis le 1^{er} septembre 2010,
- Myriam PAUGET, Chargée de Communication, depuis le 11 octobre 2010,
- Valérie ECOCHARD, Chargée de Marketing, depuis le 16 octobre 2010, après avoir effectué le secrétariat du Service Energie du 15/02 au 15/10/2010 en remplacement d'agents en congés maternité,
- Jérémy LOUIS, Technicien chargé de secteur géographique, depuis le 1^{er} février 2011.

Un remplacement :

- Elodie DAUJAT, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, suite à des congés maternité et des reprises à temps partiel.

2.15 – Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Le Président rappelle que la mise en place de cette commission résulte d'une obligation légale. Elle a été installée le 11 octobre 2005.

Elle s'est réunie le 14 janvier 2011.

* * * * *

Le rapport moral étant terminé, et aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER, Président, propose de passer à l'étude du point suivant « Compte-Rendu des actes effectués en 2010 ».

En effet, dans le prolongement du rapport moral qui vous a été présenté, il y a lieu que le Bureau et le Président, qui ont reçu délégation du Comité Syndical, établissent un compte-rendu des actes effectués au cours de l'année, en vertu de cette délégation.

* * * * *

3 – Compte-Rendu des actes effectués en 2010

La parole est donnée à M. Gérard GALLET, Vice-Président Délégué, concernant l'Electrification Rurale et l'Eclairage Public.

3.1 - Electrification

- Etablissement des programmes « Electrification Rurale » avec :

- . Plans de financement 2010 –Programme FACE AB
FACE C
FACE S
Départemental
- . Prise en considération des listes d'extension (70^{ème}-71^{ème})
- . Proposition de programmes pour 2011, d'un montant à hauteur de 18 Millions d'Euros.
A noter, pour 2011, une augmentation de la dotation du FACE C de 1,6 %.

- Convention concernant les modalités d'attribution et de versement de l'aide accordée par le Conseil Général au Syndicat et établissement d'avenants :

- . Juillet 2010 : avenant n°1 à la convention, qui précise la définition du besoin annuel de financement pour 2010 et les crédits de paiements départementaux.
- . Février 2011(en attente du retour du Conseil Général) : avenant n°2 à la convention, qui arrête le montant de la subvention pour le programme 2009.

Ceci, suite au système d'aide mis en place en 2010 par le Conseil Général de l'Ain : les subventions étant versées une fois les travaux réalisés et dûment mandatés.

- Mission de Contrôle des concessions pour « électricité » et « gaz » pour l'année 2010 :

- . Suite à consultation, la commande a été passée à "Audit Expertise Conseil" pour un montant de 19.650 euros HT.

- Marchés de travaux d'électrification : une nouvelle consultation a eu lieu.

- . Arrêt des résultats des marchés de travaux d'électricité, de gaz et de communication électronique (consultation 2011-2014) : marchés notifiés très prochainement.

- Ferme des Roches :

- . Alimentation de la Ferme des Roches sur le territoire de la Commune de VILLEBOIS, au tarif jaune, avec une participation financière de Madame Colette DHERBEY RAMEL, propriétaire, à hauteur de 20.000 euros.

3.2- Eclairage Public

- Etablissement des programmes Eclairage Public :

- . Plans de Financement du programme départemental 2010 2^{ème} liste et de la 1^{ère} liste du programme 2011.
- . Prise en considération des listes de mise en valeur (47^{ème}, 48^{ème} et 49^{ème} listes), pour un montant de 300.000 € environ.

* * *

Aucune question n'étant posée, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué, concernant le Gaz.

* * *

3.3 – Gaz

- Convention signée avec GrDF concernant les travaux sur la Commune de NURIEUX VOLOGNAT . Dans le cadre de la DSP pour la desserte en gaz naturel de la commune et compte tenu des travaux du Syndicat pour le déploiement de la fibre optique, convention de partenariat pour la coordination des travaux.
- Convention de financement signée avec GrDF pour la desserte en gaz naturel de la ZAC du Moulin à Papier sur la Commune de ST RAMBERT EN BUGÉY.

* * *

Aucune question n'étant posée, la parole est donnée à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué, concernant le Système d'Information Géographique et la Communication Electronique.

* * *

3.4 – Système d'Information Géographique

- Marché conclu avec la société SIRAP pour les prestations suivantes :
 - création d'une solution cartographique WEB reprenant les fonctionnalités de l'application actuelle Editop incluant la création des principaux métiers, ainsi que l'intégration des données sur 10 communes et la formation nécessaire à l'administration de cette solution,
 - création d'une solution pour la gestion de l'éclairage public,
 - évolution des applications métiers en mode web (gescim, topads, topspnc, voirie, patrimoine),
 - maintenance des développements.
- Décision de mettre en place une passerelle d'échanges afin de cataloguer les données existantes et de les diffuser pour les communes qui le souhaiteraient, ceci dans le cadre de la Directive Européenne *INSPIRE*.
- Décision d'effectuer une étude pour la mise en place d'une protection visant à sécuriser les applications "WEB" cartographiques du **SIQA**.

3.5 – Communication Electronique

- Signature des accords cadres concernant les "équipements actifs" pour le Réseau LIAin. (Equipements électroniques installés dans les POP et NRO).
- Signature des 4 premiers marchés subséquents liés aux accords cadres précités pour :
 - "Cœur de réseau"
 - "Plaque de distribution n°1"
 - "Plaques de distributions n°2 et n°3"
 - "Plaque de distribution n°4"
- Signature le 10 septembre 2010, entre la Ville de BOURG EN BRESSE et le **SIQA**, d'une convention pour la "réalisation de sujétions spécifiques concernant le raccordement de bâtiments communaux au réseau LIAin par WIFI".
- Décision de création d'un point de présence optique ou POP à BOURG-EN-BRESSE, au vu de l'avancement du projet de déploiement du réseau LIAin.
- Adhésion à la nouvelle compétence de la FNCCR "communications électroniques".
- Signature d'un avenant à l'annexe n°1 de la convention de partenariat intervenue le 1^{er} février 2008 entre le Syndicat et la Régie RESO-LIAin, relative au partage de moyens entre les deux parties dans le cadre de la mise en œuvre du réseau LIAin.
- Mise en place d'une grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – fibre noire », afin de répondre aux attentes des fournisseurs d'accès à Internet nationaux désireux d'être partenaires de l'opération LIAin.
- Prise en considération du programme 2011 de déploiement du réseau de fibre optique LIAin à l'échelle départementale. Ce programme vous sera présenté au point spécifique "Communication Electronique" plus tard dans la matinée.
- Signature à intervenir d'un second avenant au contrat de prestation initialement conclu entre la Ville de BOURG EN BRESSE et l'entreprise CONJONXION, ceci en raison de la diminution du nombre de prises au réseau câblé télévisuel.

- Acceptation, au vu des difficultés de raccordement de l'habitation de Monsieur Roger THIVOLLE à PEYZIEUX SUR SAONE, au réseau hertzien mis en œuvre par le Syndicat, ceci en raison de la situation géographique de cette propriété, à titre exceptionnel, de la participation de Monsieur THIVOLLE, aux travaux particuliers nécessaires à ce raccordement, ceci à hauteur de 5 000 €, dès lors que le service haut débit serait effectivement disponible.
- Mise en place d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique, ou SDTAN ; ceci, préalablement à la demande de subvention au titre du « Grand Emprunt National ».

* * *

Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER, Président, continue le compte – rendu des actes effectués concernant le Personnel.

* * *

3.6 - Personnel

- Validation du plan de formation accepté par le Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de l'Ain.
- Assermentation de Monsieur Willy MICOUD, en tant qu'agent de contrôle de la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec Monsieur Mathieu FLYE STE MARIE, sur 3 ans, dans le cadre d'une formation par alternance préparant au diplôme d'Ingénieur – spécialité « Informatique et Réseaux de Communication » ; ceci, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur et d'Industrie de Lyon (I.T.I.I.).
- Signature d'une convention de stage avec l'Université Nancy 2, en vue d'accueillir Monsieur Eddie BOZONNET, en qualité de stagiaire au sein du service S.I.G., pour la période du 28 février 2011 au 20 mai 2011, dans le cadre de sa licence professionnelle « Création et Administration de S.I.G. en continu ».

* * *

Aucune question n'étant posée, la parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué, concernant la Comptabilité et divers points.

* * *

3.7 – Comptabilité

BUDGET PRINCIPAL

- Transfert de crédit de fonctionnement pour l'intégration de l'actif et du passif du Syndicat d'Electricité de St André de Corcy, suite à sa dissolution, dans la comptabilité du **SIQA**.
- Décision de transférer par opérations d'ordre budgétaire, les frais d'études suivis de réalisation aux différents comptes définitifs, selon la liste des opérations proposées, et réajustement budgétaire en conséquence.
- Réajustement budgétaire pour permettre :
 - l'ouverture de crédits de fonctionnement permettant le solde de deux titres de recettes ayant comme débiteur le Syndicat de St André de Corcy, ces titres n'ayant jamais été payés suite à la dissolution du Syndicat de St André de Corcy et à la reprise de l'actif par le Syndicat Départemental,

- l'ouverture de crédits d'investissement permettant le solde de programme d'Electrification Rurale, et notamment le remboursement des reliquats aux Collectivités dans le cadre d'opérations esthétiques.

BUDGET ANNEXE "Communication Electronique"

■ Signature de quatre emprunts, selon les conditions suivantes :

- **750 000 €** au taux fixe de 2,54 % sur une durée de 20 ans avec amortissement trimestriel auprès de Dexia Crédit Local. Ce prêt est directement bonifié par la ressource apportée par les professionnels du BTP. Il a été proposé dans le cadre de l'opération « Plan de relance professionnel 2009 » dans laquelle Dexia Crédit Local s'est engagé aux côtés des entreprises du bâtiment et des travaux publics.
- **2 250 000 €** au taux fixe de 3,43 % sur une durée de 20 ans avec amortissement trimestriel auprès de Dexia Crédit Local. Ce prêt complémentaire de celui des 750 000 € présente les mêmes caractéristiques techniques (durée, périodicité, mode d'amortissement).
- **4 000 000 €** au taux fixe de 3,43 % sur une durée de 25 ans avec amortissement trimestriel auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.
- **10 000 000 €** en contrat Multi Index auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Ce prêt se décompose en deux périodes :
 - ↳ une période de mobilisation des fonds qui débute dès la signature du contrat. La date d'échéance de cette période est fixée au 25 juin 2011. Pendant cette période, le Syndicat peut procéder à son gré à des tirages soit sous forme de prêts à court terme ou en prêts moyen ou long terme. Si le Syndicat n'a pas effectué la demande de versement des fonds avant la date limite du 25 juin 2011, le versement de la somme de 10 000 000 € sera effectué automatiquement à cette date.
 - ↳ une période d'amortissement qui débute dès que le capital est mobilisé ou consolidé. Le taux fixe garanti est de 3,53 % avec amortissement trimestriel sur une durée de 25 ans.

BUDGET RESO-LIAin

- Décision de contracter une ligne de trésorerie de 1.500.000 € auprès de DEXIA Crédit Local, nécessaire au financement de la TVA pour la régie RESO-LIAin, avec un taux basé sur l'index Euribor majoré de 0,91% d'une durée de 12 mois, avec une commission d'engagement de 0,10% du montant de la ligne.

3.8 – Divers

- **Acquisition de matériel (suite à consultations) :**

- . Juillet 2010 : achat de 2 véhicules neufs avec reprise : marché conclu avec le Garage Renault de Bourg-en-Bresse pour un montant de 25.537 € réduit d'une reprise de 4.600 €, soit une dépense de 20.937 € TTC.
- . Août 2010 : matériel informatique : marché conclu avec CFI de Péronnas pour un montant de 11.451 € HT.

- **Travaux (suite à consultations) :**

- . Juin 2010 : Régie Services Energie - Réorganisation des abords du site d'Ambérieux en Dombes et construction d'un abri pour benne à déchets.
- . Juillet 2010 : Fourniture et installation de matériels électriques visant à maîtriser la consommation d'énergie de Communes.

- **Communication :**

Partenariat avec l'association ECD "Energie Coopération Développement" (ex ESF : Electriciens Sans Frontière) pour la période 2011 à 2013.

* * *

- Pour information, concernant les transferts de compétences, à ce jour :

- 406 communes ont transféré la compétence "Eclairage Public" (97%)
- 395 communes ont transféré la compétence "Gaz" (94%)
- 414 communes ont transféré la compétence "Communication Electronique" (99%)
- 419 communes ont transféré la compétence "Informatisation" (100%)
- 334 communes ont transféré la compétence "Télécommunication" (80%).

* * * * *

Aucune question n'étant posée. M. Jean-François PELLETIER soumet le rapport moral ainsi que le compte-rendu des actes effectués par le Bureau et le Président en 2010 au vote des délégués.

Décision du Comité Syndical : ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie les délégués de leur belle unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.

* * * * *

4 – Propositions nouvelles du Bureau

4.1 – Affaires Générales

La parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué.

4.1.1 – Cotisations

Par arrêté préfectoral du 30 août 2010, Monsieur le Préfet de l'Ain a notifié à toutes les communes les nouveaux statuts du **SIQA**.

L'article 6 concernant le budget et la comptabilité évoque les ressources du **SIQA** et précise la cotisation annuelle des communes membres ainsi :

Les paramètres pris en compte pour établir son montant sont fixés par le comité syndical. La cotisation est établie par compétence effectivement transférée et par type de commune (commune rurale ou commune urbaine), sur la base des éléments suivants :

Compétences	Référence
Electricité	population totale
Gaz	km de réseau
Systeme d'Information Géographique	population totale - surface
Communication Electronique	population totale
Eclairage Public	points lumineux
Réseaux de chaleur	investissement

Lors des Commissions Géographiques d'Echanges d'octobre 2010, le principe détaillé a été présenté, et il convient aujourd'hui de fixer la méthode de calcul des cotisations par délibération.

Ces paramètres, tels qu'ils sont proposés ci-après, pourront être ajustés, si nécessaire, notamment concernant la compétence "Eclairage Public".

Compétence "Electrification"

Les 419 communes du Département ont transféré leur compétence au **SIQA**.

Financement actuel :

Coût de fonctionnement 900 k€

Recettes provenant :

- de la redevance de fonctionnement R1 480 k€
- des frais de gestion (1% des travaux) 160 k€
- de la cotisation actuelle 10 k€
- de la taxe sur l'électricité 250 k€

Financement à compter de 2012 :

Les nouveaux statuts ne permettant plus de percevoir les frais de gestion, pour palier au manque de financement de 160 k€ + les 10k€ de cotisations actuelles, il est nécessaire de valoriser à 0,31 €/habitant la cotisation annuelle associée à cette compétence sur la base d'une population de 566.740 habitants répartie entre « urbain » et « rural ».

Il est rappelé que les communes rurales reversent leur taxe départementale au Syndicat.

Population	€/hab	Nombre d'habitants	Recette estimée (€)
Urbaine	0,31	286 938	88 951
Rurale	0,31	279 802	86 739
TOTAUX		566 740	175 690

Compétence "Gaz"

Financement actuel :

Coût de fonctionnement 170 k€

Recettes provenant de la redevance de fonctionnement R1 qui couvre le coût : 170 k€

Financement à compter de 2012 :

Comme il n'est pas possible qu'un transfert de compétence soit "gratuit", il est arrêté une cotisation de 10 € par kilomètre de réseau "gaz" existant sur les communes ayant transféré la compétence ; ce qui représente une recette de 15 k€.

Compétence "Système d'Information Géographique"

Financement actuel :

Coût de fonctionnement 350 k€

Recettes provenant :

- du **SIQA** pour ses besoins propres 175 k€
- de la taxe sur l'électricité 75 k€

d'où un besoin de financement de 100 k€.

Financement à compter de 2012 :

La proposition se base sur un mixte Population/Surface et prend en compte l'effort fait par les communes rurales, par le biais de la taxe, et se présente ainsi :

- Communes rurales :
 - 3 cents d'€ par hectare
 - 10 cents d'€ par habitant
- Communes urbaines :
 - 15 cents d'€ par hectare
 - 15 cents d'€ par habitant

ce qui permettra le financement manquant de 100 k€.

Compétence "Communication Electronique"

Financement actuel :

Coût de fonctionnement 780 k€

Recettes provenant de la redevance pour 700 k€

d'où un besoin de financement de 80 k€.

Financement à compter de 2012 :

La proposition se base sur la Population et est la même pour toutes les communes, à savoir une cotisation de 14 cents d'€ par habitant ;

ce qui permettra le financement manquant de 80 k€.

Compétence "Eclairage Public"

Ce thème étant profondément modifié, chaque commune aura à délibérer pour transférer cette compétence dans les prochains mois (un courrier et un contrat-type seront adressés à chaque commune).

Ce transfert fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente (pour la cotisation 2012, les consommations de 2010 seront analysées).

Financement actuel :

Coût de fonctionnement 380 k€

Recettes provenant :

- des frais de gestion (1% des travaux) 40 k€
- de la cotisation actuelle 5 k€
- de la taxe sur l'électricité 335 k€

Financement à compter de 2012 :

Les nouveaux statuts ne permettant plus de percevoir les frais de gestion, il convient de pallier au manque de financement de 40 k€ + les 5 k€ de cotisation actuelle et, bien entendu, de tenir compte des dépenses nouvelles liées à l'activité telle qu'elle se présente avec le nouveau transfert de compétence (Energie – maintenance).

Les dépenses nouvelles, liées à cette activité, ont été estimées à 65 € par point lumineux qui peuvent se décomposer ainsi :

- 48 € pour l'énergie
- 8 € pour la maintenance
- 9 € pour l'entretien systématique.

Cela doit correspondre à un simple transfert de charge.

Ainsi :

- **pour les communes urbaines**, la tarification pourrait être de 65 € par point lumineux.
- **pour les commune rurales**, afin de tenir compte des subventions antérieures du **SIQA** sur l'échange systématique dans ces communes, une compensation de 9 € serait attribuée, ce qui représente pour ces communes une cotisation de 56 € par point lumineux.

Décomposition de la cotisation éclairage public

ECHANGE SYSTEMATIQUE

9 €

Il intervient au maximum tous les deux ans ; l'objectif étant d'espacer ces échanges à l'avenir

Part prise en charge par le SIQA dans le calcul de la cotisation, pour les communes rurales

ENTRETIEN COURANT

8 €

Part constante des travaux d'entretien : pannes

-établissement d'un rapport annuel par les entreprises titulaires du marché, ceci pour chacune des communes, afin de spécifier les problèmes constatés

-si nécessaire, les entreprises établiront des devis de travaux de remise en état

-le Maire et le Président du SIQA décideront alors des suites à donner

ENERGIE

48 €

- puissance
- opérations d'économies d'énergie (VRI...)
- consommations liées aux illuminations de fin d'année

Part la plus importante du montant de la cotisation

L'objectif sera d'inciter aux économies d'énergie pour permettre une diminution du montant de la cotisation

Pour ce faire, des coefficients minorateurs et majorateurs moyens seront déterminés par commune. Ils dépendront des efforts réalisés par chacune d'elles

Pour le calcul de la cotisation de la 1^{ère} année, il sera tenu compte de la consommation 2010

La consommation annuelle en terme d'éclairage est calculée sur la base suivante :

$$4\ 400 \text{ heures (= durée moyenne)} \times 100 \text{ W} \times \text{NPL}^*$$

*NPL = nombre de points lumineux

L'objectif réside dans le fait que les communes soient équipées d'installations performantes afin de faire diminuer leur consommation d'énergie, donc la part de cotisation relative à l'énergie.

Il faut se fédérer pour avoir des intervenants plus réactifs et plus performants sur chaque zone géographique.

Objectif recherché : économies d'énergie avec application des techniques nouvelles afin de faire diminuer les cotisations.

Ainsi, concernant les différentes compétences, les propositions de cotisations seraient les suivantes :

Compétences	Communes Rurales	Communes Urbaines
Electricité	0,31 € / habitant	0,31 € / habitant
Gaz	10 € / km de réseau	10 € / km de réseau
SIG	0,10 € / habitant + 0.03 € / hectare	0,15 € / habitant + 0.15 € / hectare
Communication Electronique	0,14 € / habitant	0,14 € / habitant
Eclairage Public	56 € / point lumineux sur lequel peut être appliqué un coefficient de minoration ou de majoration	65 € / point lumineux sur lequel peut être appliqué un coefficient de minoration ou de majoration

Pour donner une idée plus précise, ci-après **quelques exemples de cotisations en €** (hors Eclairage Public) :

Commune	Cotisation estimée	€/hab
CHATILLON S/ CHALARONNE	3 388,84	0,70
CROZET	1095,11	0,65
CURTAFOND	402,41	0,61
LAGNIEU	4 396,75	0,66
MAGNIEU	238,21	0,60
OYONNAX	15 342,96	0,65
RUFFIEU EN VALROMEY	136,50	0,79
ST CYR S/ MENTHON	924,96	0,61
ST JULIEN S/ REYSSOUZE	325,02	0,59
THEZILLIEU	249,58	0,81
THOISSEY	850,85	0,58
VILLENEUVE	855,20	0,68
VONNAS	2 023,57	0,77

* * *

Aucune question n'étant posée, M. Jean-François PELLETIER soumet ces propositions de cotisations au vote des délégués.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les délégués de leur belle unanimité et les invite à continuer l'étude de l'ordre du jour.

* * * * *

4.1.2. – Fiscalisation des Investissements

A ce jour, les opérations d'investissement des collectivités sont financées par des emprunts.

Concernant les opérations faites par le Syndicat, actuellement le financement se fait ainsi :

- participation du **SIQA**
- TVA
- Subvention
- Participation communale avec :
 - . provision au lancement des travaux,
 - . solde à la fin du chantier.

Or, une commune membre du Syndicat souhaite qu'il soit possible d'adapter cette procédure de fiscalisation lors de la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux, d'éclairage public... ; ceci, au lieu de faire un emprunt. La commune pourrait ainsi en faire la demande auprès du Syndicat qui transmettrait la demande auprès du Payeur Général.

La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois se poursuivre que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé.

Par ailleurs, une délibération du Comité Syndical fixera les contributions des communes, et décidera de remplacer cette participation budgétaire par une fiscalisation additionnelle. Cette délibération sera notifiée à chaque commune concernée, qui se prononcera sur l'une des options suivantes : la contribution pourra être, soit fiscalisée en totalité, soit budgétisée en totalité, soit partiellement fiscalisée, le reste étant budgétisé.

Dans le cas où la commune aurait choisi la fiscalisation additionnelle en tout ou partie, le montant de la contribution intégrerait les frais financiers et serait transposé en taux. Le recouvrement se ferait directement par les Services Fiscaux auprès des contribuables en complément des taxes directes locales.

Exemple: Une commune doit une participation de 100.000 €

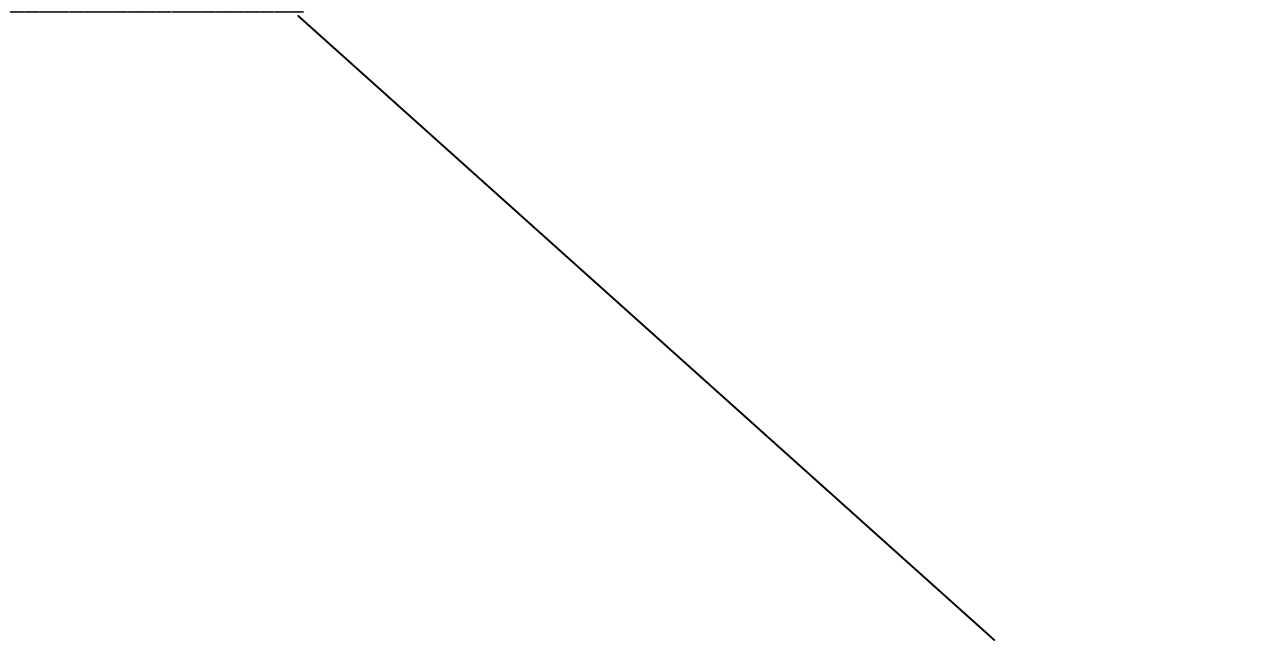
■ **Situation actuelle :**

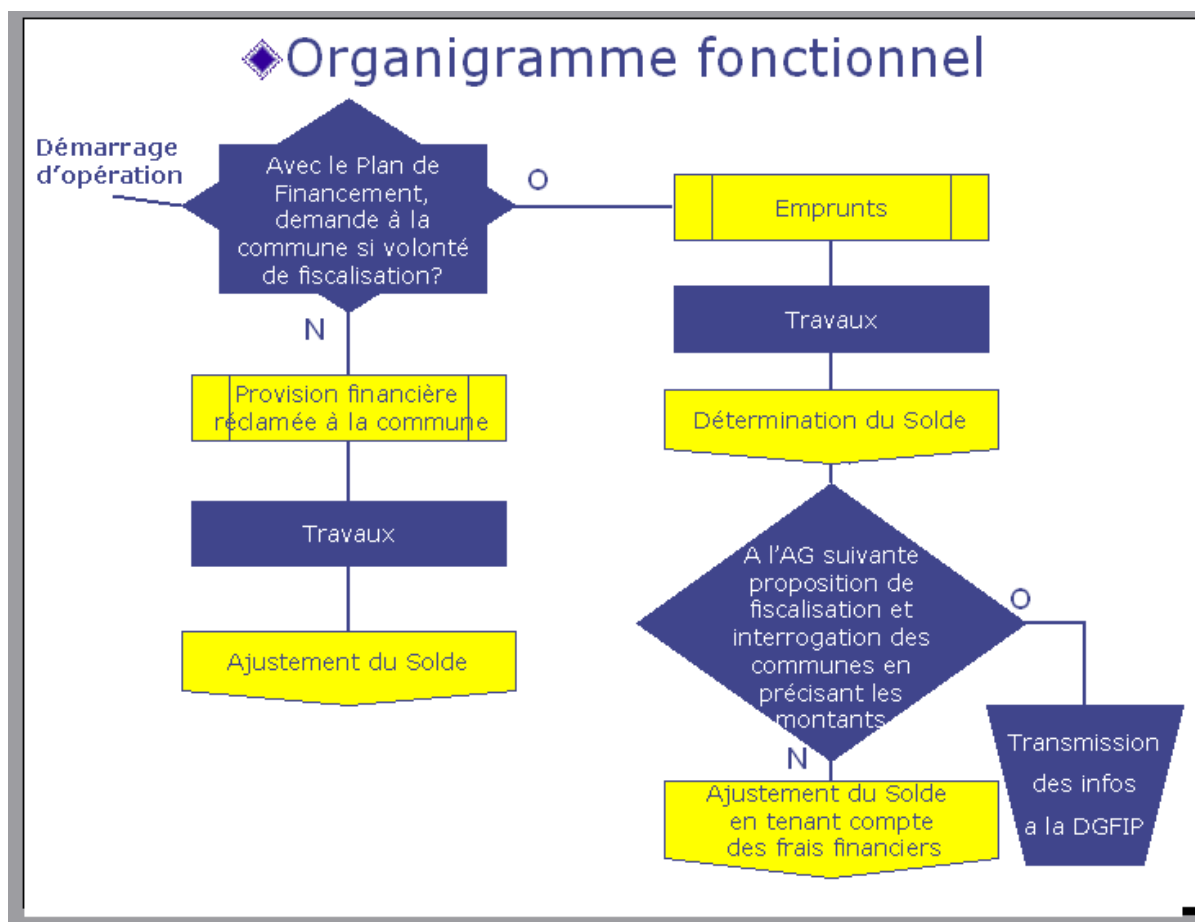
- ◆ Le SIQA sollicite le montant en totalité ; celui-ci est prélevé sur le Budget Général de la commune

■ **Proposition :** Faculté offerte aux communes.

- ◆ Le SIQA interroge la commune.
- ◆ En cas de demande de fiscalisation, le SIQA fixe la contribution qui peut s'évaluer à (sur 10 ans) = $100.000/10 + \text{Frais financiers} = 10.500 \text{ €}$.
- ◆ Le SIQA transmet aux services fiscaux les éléments pour le calcul.
- ◆ Les services fiscaux reversent au SIQA les 10.500 € demandés et fiscaliseront, sur 10 ans, les administrés de ladite commune.

Attention : il s'agira d'une **faculté** offerte à chaque commune.





En cas de fiscalisation, sur l'imprimé « Taxe d'Habitation » reçu par l'administré, dans la case « Syndicats de communes », apparaîtra une participation financière, de l'ordre de 4 à 5 % en moyenne, qui permettra à la collectivité de rembourser ses investissements.

La fiscalisation permet à la commune de rembourser sans passer par le Budget Général.

C'est une proposition qui est faite aux communes, c'est une possibilité qui vous est offerte.

* * *

Question de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« Ce dispositif permet de ne pas augmenter les impôts en faisant quand même payer les contribuables. C'est un impôt, en quelque sorte, caché ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Il s'agit d'un choix qui incombe à la commune. C'est une possibilité donnée à celle-ci, elle n'a aucun caractère obligatoire. Cela permet de ne pas afficher l'endettement de la commune sur le Budget Général. »

Question de Mme Jocelyne LABARRIERE – Déléguée et Conseillère Municipale de St Eloi

« Quel est l'intérêt de cette proposition ? Une seule commune a demandé cette possibilité. Je réagis en qualité de contribuable et je vois arriver une taxe supplémentaire. »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Ce dispositif n'a aucun intérêt pour le Syndicat. Mais cela permettra à la commune, demandeur, de pouvoir réaliser son investissement jugé important. Ensuite, à cette commune, de communiquer auprès de ses administrés.

Nous sommes un syndicat de communes et donc, nous nous devons d'écouter tout le monde et tenter d'essayer de répondre au mieux aux demandes des communes. »

Intervention de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Il faut analyser ce dispositif de fiscalisation comme une proposition technique financière. En effet, la fiscalisation est liée à la durée de l'amortissement de l'investissement avec pour effet de diminuer les impôts, après amortissement des investissements, puisque cette ligne est amenée à disparaître. Par contre, la 2^{ème} solution, qui est offerte aux communes pour faire face aux investissements, réside dans le fait d'augmenter les taux d'imposition. Une fois que ceux-ci sont augmentés, en général c'est une décision prise pour une période importante, donc il est très rare de les voir diminuer. »

Intervention de M. Jean-Luc ROBIN – Délégué et Maire de Ste Julie

« Ce dispositif peut être très intéressant. Sera-t-il possible d'avoir des simulations ? Faut-il s'adresser au Syndicat ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Pour des simulations, vous adresser au Syndicat. Les simulations seront faites par rapport aux investissements souhaités par la commune. Ensuite, la décision n'appartiendra qu'à la commune.»

Question de Mme Carole TESTE – Maire de Groslée – Déléguée suppléante

« Concernant le taux d'intérêt, comment sera-t-il déterminé, parce que le Trésor Public va payer tout de suite ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Il sera défini par le taux de l'emprunt sollicité par le **SIQA** pour l'ensemble des communes qui auront recours à cette fiscalisation. Si l'emprunt contracté est à un taux de 3,53 %, ce taux sera répercuté sur le montant des travaux.»

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition de fiscalisation.

Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à la majorité avec 28 abstentions.

* * * * * * * * *

La parole est donnée à M. Helmut SCHWENZER – Vice-Président Délégué

4.1.3 – Certificats d'Economie d'Energie

Le **SIQA**, dans le cadre de sa compétence en matière d'énergie, a décidé d'aider les communes du Département à réaliser des économies d'énergie, pour ce qui concerne notamment les travaux d'extension et de modernisation du réseau d'éclairage public.

Les actions permettant des économies d'énergie donnent lieu, depuis la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, à l'attribution de certificats visant à atteindre les objectifs de réduction d'intensité énergétique.

De par ses actions en la matière au niveau des communes de l'Ain, le Syndicat a obtenu :

- un premier certificat, en 2009, lié à l'installation de régulateurs-réducteurs de tension,
- un second certificat, en 2010, concernant l'installation d'appareils d'éclairage public performants et la modernisation d'équipements en place.

Ces certificats, délivrés par la DREAL, sont inscrits dans un registre national et peuvent désormais faire l'objet de transactions financières.

Les principaux acteurs soumis à l'obligation de réaliser des économies d'énergie peuvent s'acquitter de ce principe par l'une des trois voies suivantes :

- actions menées permettant d'obtenir des Certificats d'Economies d'Energie,
- achat de Certificats d'Economies d'Energie à d'autres acteurs,
- application d'une pénalité de 2 centimes d'euro par kWh.

Dans ce contexte, le Syndicat peut se placer en qualité de vendeur des deux Certificats d'Economies d'Energie qu'il détient.

Afin que la procédure puisse être engagée en tant que telle, le Comité Syndical doit se prononcer sur ce principe de vente de Certificats d'Economies d'Energie et autoriser le Président à négocier et à signer les pièces afférentes.

Question de M. Gilles BERGEY – Délégué et Conseiller Municipal de Colomieu

« Qu'est-ce qu'un Certificat d'Economie d'Energie ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Le Syndicat a conduit des actions d'économie d'énergie. Le montant total de KWH économisé est calculé en fonction des actions conduites, notamment à travers l'installation de régulateurs-réducteurs de tension ou/et de matériel performant sur l'Eclairage Public ; ceci, sur une durée déterminée.

Ensuite, ce constat d'économie d'énergie en KWH est validé par les Pouvoirs Publics. Un Certificat d'Economie d'Energie ne peut être accordé que par les Pouvoirs Publics dès lors que l'on prouve, qu'à travers des actions entreprises et réalisées, une économie d'énergie a été faite.

Cette économie de KWH est négociable auprès des fournisseurs/producteurs d'énergie qui, eux, doivent entreprendre des actions, soit directes, soit par l'achat des certificats d'économie d'énergie, soit en payant des pénalités. Cela explique la raison pour laquelle il y a un marché concernant la vente de ces certificats. »

Question de Mme Cécile BERNARD – Déléguée et Conseillère Municipale de St Denis les Bourg

« S'agit-il d'une convention avec certains fournisseurs ou tous ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Il ne s'agit pas de faire des conventions. Dès lors que l'on est titulaire d'un certificat, on fait appel à candidature (ou appel d'offres). On interroge à la fois les producteurs d'énergie mais aussi des traders car, aujourd'hui, dans le marché de l'énergie, il y a une bourse avec des agents qui achètent et vendent de l'énergie. Il s'agit presque d'un marché financier avec des cours. Donc, il faut vendre au mieux pour avoir la meilleure recette financière possible. »

Question de M. Jean-Luc GUYADER – Maire de Charnoz S/Ain

« Pourquoi les vendre maintenant ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Ce n'est pas forcément pour les vendre immédiatement. Mais, à ce jour, nous sollicitons votre accord pour avoir la possibilité de les vendre. Les recettes que le Syndicat percevra, permettront de réinvestir et de conduire des actions supplémentaires en matière d'économie d'énergie. »

Question de M. Gérard GIROUD – Délégué suppléant et Conseiller Municipal de St Just

« Il s'agit de la même question : pourquoi les vendre ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« L'action entreprise par le Syndicat, relative aux économies d'énergie, a été votée par notre assemblée ; les élus souhaitant être aidés dans cette démarche.

L'intérêt de les vendre réside dans le fait de réaliser des recettes supplémentaires, ce qui permettra de réaliser de nouvelles actions. De plus, cela valorise le travail effectué par le Syndicat, en matière d'économie d'énergie. Il est vrai que l'on rentre dans un système mais on ne peut pas être excédentaire car les investissements, pour réaliser des économies d'énergie, ont un coût financier. Mais la recette financière qui sera faite, atténuera les dépenses. »

Question de M. Daniel BEGUET – Maire de Serrières de Briord

« Quel est l'intérêt pour l'acheteur ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« L'intérêt : ne pas payer de pénalités. En effet, le producteur d'énergie a le choix entre 3 actions :

- soit entreprendre des actions directes,
- soit acheter des certificats d'économie d'énergie,
- soit payer des pénalités, sur la base de 2 centimes d'€ le KWH. Il paie donc une taxe pour ne pas avoir fait d'actions d'économie d'énergie. »

Question de M. Bruno MOSZKOWSKI – Délégué suppléant et Conseiller Municipal de Contrevoz

« Avez-vous fait le rapport entre la valeur des économies d'énergie faites et le coût des investissements nécessaires pour réaliser ces économies ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Au départ, quand le comité syndical a décidé de lancer ces opérations, on savait bien que ce ne serait pas rentable. Ces actions d'économies d'énergie ne s'inscrivent pas que dans un souci de rentabilité, mais également dans le cadre d'actions citoyennes qui sont le fruit d'une démarche collective. »

Question de M. Robert LOHEZ – Délégué et Maire-Adjoint de Cormoz

« Au sein des communes, nous faisons des économies d'énergie. Peuvent-elles, à ce titre, bénéficier d'un certificat d'économie d'énergie ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Il s'agit d'un dossier important. Il faut mutualiser nos efforts et les valoriser à travers ces certificats d'économie d'énergie. Mais, une commune peut faire un tel dossier si elle en a la possibilité. »

Question de M. Robert LOHEZ – Délégué et Maire-Adjoint de Cormoz

« Les communes ne peuvent-elles pas faire plusieurs petits dossiers et les transmettre au Syndicat ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« C'est ce qui se fait dans le cadre de nos conventions qui sont spécifiquement faites pour cela. »

Question de M. Daniel BEGUET – Maire de Serrières de Briord

« Cela veut dire, en clair, que le Syndicat paie les investissements faits dans le cadre des économies d'énergie sous prétexte qu'il va récupérer ensuite des financements en vendant les certificats d'économie d'énergie. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Ce n'est pas un prétexte car, globalement, on est loin d'arriver à l'équilibre financier. Mais, c'est une façon de diminuer la facture des investissements réalisés. »

Intervention de M. Jean-Claude CHAPUIS – Directeur de la Régie Services Energie

« Il s'agit juste d'apporter une précision concernant le dépôt de dossier. On ne peut déposer un dossier qu'à partir d'un GigaWH et, à ce jour, je crois qu'il faut atteindre 20 GigaWH. D'où la nécessité de constituer un pot commun car, individuellement, cela est très difficile. »

Question de M. Daniel PERRUCHE – Délégué et Maire de CROTTET

« Quel serait le montant de la vente de ces certificats ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« A ce jour, on ne le connaît pas. Les négociations ne sont pas engagées. Le montant « plancher », que l'on se fixe, serait de l'ordre de 150.000 € en fonction des KWH que l'on a aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, lors de cette réunion, il vous est demandé de mandater le Président afin de lui permettre d'engager ces négociations. Il vous en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du comité syndical. »

Question de M. Daniel PERRUCHE – Délégué et Maire de CROTTET

« Le fait que certains puissent acheter des certificats d'économie d'énergie ne diminue-t-il pas l'impact des économies d'énergie d'un côté puisque cela exonère l'acheteur de réaliser des économies d'énergie ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« On peut le voir comme cela. Ceci dit, ce que l'investisseur ou fournisseur ferait de son côté ; les collectivités ne seraient peut-être pas motivées pour le faire. L'équation est compliquée mais, l'idée générale, c'est de favoriser les démarches en économie d'énergie. »

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition relative à la possibilité de vendre les certificats d'économie d'énergie.

Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à la majorité avec 11 voix « contre ».

* * * * *

4.2 – Electricité

La parole est donnée à M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué

4.2.1 – Prise en charge des extensions de réseau

Contexte : Conformément au budget du Conseil Général de l'Ain, qui ne prévoit pas de subvention au **SIQA** en matière d'électrification pour l'année 2011, il convient d'examiner les conséquences de cette décision et les solutions qui pourraient être apportées.

Proposition : Après réflexion en réunions du bureau, le souhait du **SIQA** est de ne pas supprimer les aides actuelles à l'égard des communes, à savoir la gratuité des extensions du réseau électrique liées aux projets :

- des collectivités (mairies, écoles, lotissements, ZAE, stations d'épuration, de relevage des eaux usées, de pompage d'eau potable, coffrets forain...),
- des jeunes agriculteurs,
- des bailleurs sociaux,
- des acteurs économiques.

En conséquence, lors du vote du Budget, il vous sera proposé la contraction d'un emprunt de 3.080.000 euros pour la seule année 2011. Ainsi, dans les mêmes conditions de financement qu'avec la subvention du Conseil Général, cet emprunt permettra un programme de travaux de 5.845.000 €.

Il n'y a pas lieu de se prononcer sur cette proposition d'emprunt immédiatement. Le vote interviendra en même temps que le vote du Budget, l'emprunt ayant été intégré dans le Budget .

Question du Docteur Michel BELLANGEON – Délégué et Conseiller Municipal de Boyeux St Jérôme

« Qui nous prouve que la participation du Conseil Général n'est suspendue que pour l'année 2011 seulement. Si cela se poursuit en 2012, etc... on ne pourra pas emprunter chaque année une telle somme. J'aimerais bien avoir une réponse sur cette hypothèse. »

Réponse du Docteur Denis PERRON – Vice-Président Délégué du Conseil Général de l'Ain

« J'avais l'intention d'aborder ce point particulier lors de mon intervention, en fin de réunion et j'en parlerai donc tout à l'heure. »

Question de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« Qui va payer cet emprunt et comment va-t-on le financer ? Est-ce une cotisation supplémentaire ? On emprunte 3.080.000 € mais il faudra les rembourser ? »

Réponse de M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué

« Je tiens à préciser que le taux d'endettement du Syndicat augmente pour la partie « Communication Electronique » mais pas pour la partie Electrification. Il n'y aura **pas de recettes supplémentaires demandées aux communes** pour répercuter cet emprunt mais des économies réalisées. »

Intervention de M. Jean-François PELLETIER – Président

« Cet emprunt va permettre de terminer les travaux engagés dans les communes. 2012 sera une autre année. »

* * * * *

La parole est donnée à M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

4.2.2 – Réforme de la Taxe sur l'Electricité

Lors de l'assemblée générale de mars 2010 à Péronnas, ce point particulier avait été évoqué mais la réforme n'était pas encore votée. Messieurs Xavier BRETON et Charles de LA VERPILLIERE, en leur qualité de Député, avaient d'ailleurs adressé un courrier, à chaque commune, afin de donner des précisions sur ce sujet.

Contexte : Concernant la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE), elle était fixée jusqu'à ce jour au taux de 8% pour la partie communale. Cette taxe est actuellement proportionnelle au coût de l'énergie et son actualisation s'effectue donc naturellement.

Cette taxe était assise :

- sur 80 % du montant des factures (consommation, mais également abonnement et location des compteurs), lorsque la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA (essentiellement les ménages),
- sur 30% du montant des factures, lorsque la puissance souscrite est comprise entre 36 kVA et 250 kVA (essentiellement des PME-PMI)

Evolution Législative (directive européenne) : L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 Décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment à compter du 1^{er} Janvier 2011, une Taxe locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€ / MWh).

Le tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 € par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles pour une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 € par mégawattheure, pour les consommations professionnelles pour une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

A ce tarif de référence, fixé par la loi, est appliqué un coefficient multiplicateur (voté librement par chaque Syndicat dont le **SIQA**) compris entre 0 et 8 ce qui aboutit à une taxe communale pouvant être établie :

- entre 0 euros et 6 euros par mégawattheure pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,

- entre 0 euros et 2 euros par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Pour assurer une transition entre les dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence (0.75 et 0.25 euros par MWh) ; ceci, pour obtenir le même produit de taxe en 2011.

Ainsi, pour notre Syndicat, pour l'année 2011, le coefficient appliqué a conduit à un prix au mégawattheure de :

- 6 Euros pour une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 2 Euros pour une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

L'évolution de la taxe se faisait jusqu'à présent, par l'augmentation du tarif, du fait qu'elle était calculée sur le montant de la consommation facturée et non sur le nombre de MWh consommé.

Or, à compter de l'année 2012, il apparaît opportun que le Comité Syndical se prononce, afin de fixer une actualisation du coefficient multiplicateur. Pour une application au 1^{er} janvier 2012, il faut que ce principe soit arrêté avant le 1^{er} octobre 2011.

Propositions : il faut donc par délibération :

- décider de fixer le principe d'actualisation du coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur la base de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année N-2 par rapport à l'indice de l'année 2009, étant précisé que la limite supérieure du coefficient multiplicateur actualisée des communes sera publiée chaque année par voie de circulaire administrative,
- préciser que ce principe sera renouvelé chaque année, tant que le comité n'aura pas délibéré de nouveau,
- mandater le Président pour adapter cette décision au vu de la circulaire du Ministère de l'économie, qui devrait paraître courant avril.

Question de M. Jacques BERTHOU – Sénateur – Maire de Miribel et Délégué

« Pour le consommateur moyen, quelle sera l'incidence ? La taxe, tel qu'elle va être appliquée (soit 6 € par mégawattheure), serait sans incidence ? Mais, comme il y a des différences entre les taxes, suivant les puissances souscrites, avec un rapport de 1 à 4, il faudra avoir une bonne maîtrise des consommations. Mais, comme vous le dites, il n'y aura vraisemblablement pas d'incidence sur la facture du consommateur ! »

Intervention de M. Bernard GRISON – Maire de Massieux

« Sur le fond, je pense qu'il s'agit d'une bonne chose. En effet, la taxe de 8 % était appliquée sur le coût de la consommation des administrés et leur facture était fortement impactée du fait déjà de l'augmentation des tarifs de l'énergie. Maintenant, cette taxe étant basée sur la consommation, cela va inciter les consommateurs à changer leurs habitudes (notamment avec des changements d'appareils électriques...) et la facture risque de diminuer. Aussi, il ne faudra pas que le Syndicat, face à ces diminutions de consommation et pour avoir toujours les mêmes recettes, augmente ce coefficient. Je me fais l'avocat du diable mais je pense qu'il s'agit d'une bonne chose. »

Intervention de M. Bruno MOSZKOWSKI – Délégué suppléant et Conseiller Municipal de Contrevoz

« L'indexation sur l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac est-elle une bonne solution quant on sait que le coût de l'énergie, en constante évolution, risque de tirer vers le haut l'indexation du coefficient ? »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« Nous n'avons pas le choix. Nous devons appliquer la loi. Si les syndicats intercommunaux ou les communes urbaines décident d'une actualisation, ils doivent l'indexer sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Il est vrai que dans cet indice, il y a le prix de l'énergie, c'est une des composantes parmi d'autres ; mais, cela augmenterait beaucoup plus vite si l'on était resté basé sur le prix de l'énergie, et lui seul, qui augmente beaucoup plus vite que l'indice des prix à la consommation. »

Intervention de M. Denis LINGLIN – Délégué et Maire de Sergy – Membre du Bureau du SICA

« J'attire l'attention sur l'effet pervers de cette mesure. Une minorité de consommateurs a encore un compteur jour et nuit. Ceux-ci vont payer une cotisation plus importante en échange d'un KWH moins cher. En effet, maintenant ils vont être taxés de la même façon que les consommations soient de jour ou de nuit. Donc, pour eux, il y aura peut-être une petite augmentation, car pour un produit constant, les autres paieront moins cher. »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« Je crois que l'effet « prix » continue car l'avantage consiste à consommer la nuit avec des tarifs plus bas et celui-ci va demeurer puisque le prix de l'énergie va continuer à être modulé suivant que les consommations relèvent du jour ou de la nuit. Il y aura peut-être un petit impact, mais la part de la taxe est marginale par rapport à la facture. »

Question de M. Paul THIVILLIER – Délégué et Maire-Adjoint de LOMPNIEU

« Je suis un petit peu surpris que, pour obtenir une égalité de perception de recettes, dès la 1^{ère} année, le coefficient multiplicateur soit immédiatement au maximum. Quelle marge de manœuvre avon-nous pour l'avenir ? »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« Il se trouve qu'avec l'ancien système, nous étions déjà au plafond puisque le taux était de 8 %, taux légal maximum. Donc, ce n'est pas une surprise qu'aujourd'hui, pour avoir le même produit, on se retrouve avec un coefficient multiplicateur de 8, maximum légal. On était au maximum légal et on se retrouve dans la même situation avec le nouveau système.

Quant à la marge de manœuvre, comme avec l'ancien système, nous n'en avons pas davantage avec le nouveau procédé, sinon de baisser le coefficient ; ceci impliquerait de trouver de nouvelles recettes. La seule souplesse réside dans le fait de l'actualisation qui nous est proposée par rapport à l'indexation. »

Question de M. Daniel PERRET – Délégué et Maire-Adjoint d'Ordonnaz

« Les tarifs de référence : 0.75 et 0.25 euros par MWh, comment vont-ils évoluer ? »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« A ce jour, tel que la loi le permet, l'indexation se fait sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Mais, une loi peut faire évoluer ce qui est appliqué aujourd'hui. »

Question de M. Michel DUCCELLIER – Délégué Suppléant et Maire de Nattages

« Il s'agit d'une question de mathématiques. Si on ne touche pas au 0,75 € par MWh et que le coefficient multiplicateur est calé à 8, en quoi l'indexation à l'indice des prix nous permettra d'aller au-delà ? »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« C'est le résultat d'un calcul actualisé. La loi permet que le tarif de la 1^{ère} année, soit 2011, permette de percevoir le même produit que l'année dernière, donc soit actualisé. »

Question de M. Jacques SERPOLLET – Délégué et Maire-Adjoint de Serrières de Briord

« Nous parlons de la taxe municipale. Quand est-il de la taxe départementale ? »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« Le même principe s'applique pour la taxe départementale, avec des décisions à prendre par le Conseil Général. »

Question de M. Bruno MOSZKOWSKI – Délégué suppléant et Conseiller Municipal de Contrevoz

« Comme nous sommes au taux maximum de 8, pourquoi ne pas envisager, plutôt que d'augmenter en fonction de l'indice des prix, une réduction indexée sur ce même indice des prix. »

Réponse de M. Charles de LA VERPILLIERE – Vice-Président Délégué

« Mon cher Collègue, il s'agit d'une décision que vous pourriez prendre mais qui n'est pas de mon ressort. Mais, dans ce cas, il faut : soit faire des économies, soit trouver des ressources de substitution.

Actuellement, la proposition faite par le Bureau est différente puisqu'elle s'appuie sur le principe de l'actualisation du coefficient sur la base de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. »

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition relative à la réforme de la taxe sur l'électricité.

Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à la majorité avec 7 abstentions.

* * * * *

La parole est donnée à M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué

4.3 – Mise en Valeur par l'Eclairage

4.3.1 – Intégration des LED

Contexte : Lors de différentes rencontres (Comité Syndical de 2010 et Commissions Géographiques d'Echanges), certains délégués ont abordé le sujet de l'utilisation des LED, notamment dans les projets de Mise en Valeur par l'Eclairage, ceci dans la perspective de réaliser des économies d'énergie.

La Commission "Eclairage Public – Energies renouvelables" a donc été missionnée pour étudier ce dossier. Monsieur Gérard GALLET, Vice-Président Délégué en charge de cette commission avec Monsieur Jean-Paul EVRARD, membre du Bureau, après plusieurs réunions et discussions, ont ainsi pu établir un bilan et des propositions.

Les opérations de Mise en Valeur réalisées représentent moins de 30 opérations par an ; en 2010 pour 3 listes, 25 projets pour un montant TTC de travaux de 254.250 € et une subvention du Syndicat de 77.903,02 €.

Pour mémoire, la subvention accordée est plafonnée suivant les catégories de communes au maximum à 60% du montant de la dépense subventionnable, calculée suivant le nombre de points (915 € HT / point) et de coffrets de commande (1 525 € HT / coffret).

Les LED permettent aujourd'hui d'envisager des éclairages discrets et sympathiques par l'apport des couleurs, et leur rendement n'est pas plus élevé que les lampes à décharge.

Cependant, il ne peut être envisagé d'établir le calcul de la subvention des LED sur la base des points lumineux, qui sont, avec ce procédé, beaucoup plus nombreux.

Proposition : Au vu de tous les éléments fournis et étudiés par les services techniques du **SIQA**, la Commission a proposé au Bureau d'arrêter la dépense subventionnable entre 1.000 et 1.500 € pour 50W LED. Après réflexion, le Bureau a arrêté cette dépense à 1.000 € pour 50W LED, proposition sur laquelle le comité syndical devra se prononcer.

Par ailleurs, ceci nous permettra de nous familiariser avec ce nouveau système en matière de mise en valeur et de se tenir informé des évolutions techniques.

Question de M. Patrice PASCALLON – Délégué suppléant et Conseiller Municipal de St Denis en Bugey
« Je suis surpris que les subventions soient liées à la puissance installée. Ne serait-il pas plus judicieux d'accorder des subventions par rapport au nombre d'anciennes ampoules remplacées ? »

Réponse de M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué

« Au niveau de la réflexion menée par la commission, on n'a pas trouvé d'autres moyens plus raisonnables. Auparavant, la subvention était accordée par point lumineux. Notre but est d'obtenir le meilleur éclairage possible avec le moins de puissance possible. »

Question de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« On annonce une dépense subventionnable de 1.000 € pour 50 W LED. Le LED n'est pas une référence. Il est très difficile de se faire une idée pour voter. Nous n'avons pas suffisamment de précisions et d'informations sur ce sujet. Je ne comprends pas le fait qu'il faille se prononcer par vote sur ce point sans autres précisions que celles qui nous ont été données. »

Réponse de M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué

« Mon cher Collègue, je voudrais simplement vous préciser qu'en 2010, nous avons eu 25 projets représentant un montant total de travaux d'environ 254.000 €, soit un montant de subventions de 77.903 €. Cela ne représente pas une somme énorme. Je vous rappelle qu'il s'agit de l'éclairage pour la mise en valeur. Par ailleurs, cela va permettre aux élus et aux services du Syndicat de continuer à suivre l'évolution technique des LED. Donc, aujourd'hui, il s'agit de prendre une décision par délibération en vue de l'installation de LED pour la mise en valeur par l'éclairage et non pour l'éclairage public urbain. »

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition relative à une nouvelle aide pour l'utilisation des LED dans le cadre de la mise en valeur par l'éclairage.

Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à la majorité avec 1 abstention.

* * * * *

La parole est donnée à M. Helmut SCHWENZER – Vice-Président Délégué

4.4 – Gaz

4.4.1 – Extension de la concession

Le 23 juin 1998, le Syndicat signait avec Gaz de France, une convention de concession pour le service public de la distribution de Gaz sur le Département.

L'article 4 de cette convention définissait le territoire sur lequel GrDF intervient.

Par délibération du 22 juillet 2010 (enregistrée en préfecture le 3 août 2010), la commune de FAREINS a transféré sa compétence au Syndicat.

C'est pourquoi Monsieur Paul NADJO, Directeur Régional Rhône-Alpes Bourgogne, sollicite le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour étendre le territoire à cette commune.

Proposition : autoriser le Président à signer le projet d'avenant au contrat de concession.

* * *

L'assemblée n'ayant pas de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition concernant l'extension de la concession à la commune de Fareins.

Décision du Comité Syndical : ce projet est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Jean-François PELLETIER – Président

4.5 – Personnel

4.5.1 – Modification du tableau des emplois permanents

Au 30 novembre 2010, le tableau des emplois permanents du Syndicat s'établissait comme suit :

Cadres d'Emplois et Grades	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
CADRE d'EMPLOI des INGENIEURS	7	5	2
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	0
Ingénieur	3	1	2
CADRE d'EMPLOI des TECHNICIENS	10	10	0
Technicien Principal	2	2	0
Technicien Supérieur	8	8	0
CADRE d'EMPLOI des CONTROLEURS	3	2	1
Contrôleur Principal	1	1	0
Contrôleur Territorial de Travaux	2	1	1
CADRE d'EMPLOI des ADJOINTS TECHNIQUES	1	0	1
Adjoint Technique de 1ère classe	1	0	1
CADRE d'EMPLOI des ATTACHES	3	3	0
Attachée Principale 2e classe	1	1	0
Attaché Territorial	2	2	0
CADRE d'EMPLOI des REDACTEURS	6	5	1
Rédacteur Principal	2	2	0
Rédacteur Territorial	4	3	1
CADRE d'EMPLOI des ADJOINTS ADMINISTRATIFS	17	11	6
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	1	1
Adjoint Administratif de 1ère classe	6	6	0
Adjoint Administratif de 2ème classe	9	4	5
Nombre total de Postes	47	37	10

Or, en application des décrets :

- n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale,
 - n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant le nouvel échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 susvisé,
 - n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ; statut applicable à compter du 1^{er} décembre 2010,
- le SIEA a dû procéder, au 1^{er} décembre 2010, au reclassement des agents relevant du cadre d'emplois des contrôleurs et techniciens.

Ainsi, par arrêtés pour les titulaires et par avenants pour les contractuels :

- le Contrôleur de Travaux devient « Technicien »

- le Contrôleur Principal devient « Technicien Principal de 2^{ème} classe »
 - le Technicien Supérieur devient « Technicien Principal de 2^{ème} classe »
 - le Technicien Supérieur Principal devient « Technicien Principal de 1^{ère} classe »
- et font donc partie du « cadre d'emplois des Techniciens ».

Le tableau des emplois permanents se trouvera donc modifié et simplifié, comme ci-après, afin :

- d'une part, d'être en conformité avec la réglementation,
- d'autre part, de tenir compte :
 - . de radiation pour mutation ou de cessation de fonction d'agents, ainsi que
 - . des besoins du Syndicat aussi bien au titre de la promotion que du recrutement de personnel.

A ce titre, compte tenu du développement important du service « Communication Electronique » entraînant une augmentation de la charge de travail de ce service mais aussi d'autres services qu'ils soient techniques ou administratifs, le Syndicat doit, pour faire face aux objectifs fixés, étoffer le personnel en créant :

- un poste dans le cadre des emplois de Technicien,
- un poste dans le cadre des emplois d'Attaché.

Aussi, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les modifications à apporter au tableau des emplois permanents.

**Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- **décide de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents,**
- **dît que le tableau des emplois permanents s'établira comme ci-après,**

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
INGENIEURS	7	5	2
TECHNICIENS	14	12	2
ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1
ATTACHES	4	3	1
REDACTEURS	6	5	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	17	11	6
Nombre total de Postes	49	36	13

* * *

4.5.2 – Emplois pour besoin saisonnier

Pendant la période des congés annuels d'été, les bureaux du Syndicat n'étant pas fermés, il y a lieu de recruter des agents pour un besoin saisonnier, sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé la création de 3 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, pour 3 mois chacun. Cette délibération vous est soumise chaque année ; cela permet à de jeunes étudiants de travailler l'été.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.5.3 – Renouvellement de contrat

M. Jean-Paul GOY, Responsable du service « Energie » et du service « Développement et Affaires Juridiques », a été recruté en qualité de contractuel, sur le grade d'Ingénieur Principal, pour une période de 3 ans ; ceci, à compter du 1^{er} décembre 2008. Son contrat actuel arrive donc à échéance le 30 novembre 2011.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- d'une part, de renouveler son contrat pour une nouvelle période de 3 ans, en application de la réglementation en vigueur ;
- d'autre part, de revaloriser son salaire et de fixer sa rémunération par référence à l'indice brut 864 (indice majoré 706) à compter du 1^{er} décembre 2011; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire fixé par délibérations en fonction de son cadre d'emploi.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.5.4 – Revalorisation de contrats

▪ Contrat de M. Christophe RIGOLLET

Depuis le 1^{er} avril 2006, M. Christophe RIGOLLET bénéficie d'un contrat à durée indéterminée, en application de la réglementation. Il assume, au sein de notre organisme, les fonctions de Responsable des Services Techniques et du Service "Concessions", sur le grade d'Ingénieur au 9^{ème} échelon, avec une rémunération établie sur la base de l'Indice Brut 710 – Indice Majoré 589, non revue depuis cette date.

Afin de tenir compte, dans le cadre des fonctions qui lui incombent :

- d'une part, de la maîtrise dont fait preuve M. Christophe RIGOLLET, Responsable des Services Techniques, pour gérer les services techniques dont il a la responsabilité et encadrer un nombre d'agents de plus en plus important eu égard au fort développement du service « Communication Electronique »,
- d'autre part, la manière d'assister le Directeur et ses collègues, Responsables de services, et de mener à bien les tâches qui lui sont confiées,

il est proposé au Comité Syndical, à compter du 1^{er} mai 2011 :

- de rattacher son emploi au grade d'Ingénieur Principal, au 5^{ème} échelon,
- et
- de fixer sa rémunération sur la base de l'Indice Brut 759 – Indice Majoré 626, correspondant à l'avancement normal d'un agent titulaire sur ce grade ; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire fixé par délibérations en fonction de son cadre d'emploi.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ Contrat de M. Patrick CHAIZE

Le Président rappelle que, depuis le 1^{er} avril 2006, M. Patrick CHAIZE, Directeur du **SIQA**, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée, en application de la réglementation. Il assume, au sein de notre organisme, les fonctions de Directeur du **SIQA** et de notre Régie RESO-LIAin, sur le grade d'Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle au 5^{ème} échelon, avec une rémunération établie sur la base de l'Indice Brut 1015 – Indice Majoré 821, non réévaluée depuis cette date.

Aussi, eu égard aux fonctions qu'il assume, avec :

- d'importantes responsabilités compte tenu des réglementations de plus en plus complexes, et des contraintes règlementaires et techniques,

- du fort développement du service « Communication Electronique »,
- la maîtrise financière nécessaire à la bonne gestion de notre organisme,
- une équipe comprenant actuellement 37 personnes (au lieu de 22 en 2006),

il est proposé au Comité Syndical, à compter du 1^{er} mai 2011 :

- de fixer sa rémunération sur la base du 7^{ème} échelon « HEB » - 2^{ème} chevron, correspondant à l'avancement normal d'un agent titulaire sur ce grade ; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire fixé par délibérations en fonction de son cadre d'emploi.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.5.5 – Revalorisation des prestations sociales

Le Président rappelle que, par délibération n° 2009/51 du 28 mars 2009, le Comité Syndical avait décidé de revaloriser les prestations sociales à compter du 1^{er} avril 2009 ; ceci, suivant la circulaire du Ministère de la Fonction Publique en date du 16 janvier 2009.

Depuis cette date, aucune revalorisation n'a été faite.

Par circulaire du 26 janvier 2011, le Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, a recensé les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

La revalorisation représente une augmentation des prestations pour l'année 2011 de 1,75 % par rapport aux taux fixés en 2009, soit une dépense supplémentaire d'environ 71 € pour l'année 2011.

Aussi, le Président propose aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur ces nouvelles dispositions qui pourraient être applicables à compter du 1^{er} mai 2011.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

4.6 – Communication Electronique

La parole est donnée à M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué

4.6.1 – Grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transports de données »

Contexte : Le Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin a eu à se prononcer lors de ses dernières réunions, sur les propositions d'évolution des tarifs suggérées par les différents Fournisseurs d'Accès à Internet, partenaires de l'opération LIAin.

Ces adaptations ont, en effet, pour principe de répondre aux demandes dont les FAI font régulièrement l'objet.

Propositions : Compte tenu de l'intérêt qu'elles représentent pour la montée en puissance de la commercialisation du service Très Haut Débit, les membres du Conseil d'Exploitation ont émis des avis favorables aux propositions d'évolution ci-après qui consistent :

- d'une part, à modifier l'offre grand public « Meilleur effort » qui comportait jusque-là, la mise à disposition du bouquet numérique mis en œuvre par la régie RESO-LIAin ainsi qu'une qualité de

service (QoS) autorisant un débit de 30 Mbps en fonction des disponibilités du réseau, sur un temps défini. Ainsi, il est proposé de porter le débit de 30 Mbps à 100 Mbps.

- d'autre part, à ajouter une offre professionnelle « Usages spécifiques » en vue de la mise à disposition d'une liaison pour des usages tels que caméras de surveillance, postes d'éclairage public, panneaux signalétiques, systèmes de télésurveillance..., ceci pour un débit plafonné à 5 Mbps symétrique, avec un point de branchement fibre optique adapté aux intempéries.
Pour cette offre, les frais d'accès au service sont envisagés à hauteur de 250 €.
Pour information, le coût mensuel facturé aux F.A.I. est de 10 €.

Ces propositions font l'objet du document ci-joint, **en annexe n°1**, extrait de la grille tarifaire « Raccordement Fibre Optique – Transport de données ».

Décision du Comité Syndical : ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

* * *

4.6.2 – Grille Tarifaire «Conditions particulières – Raccordement Fibre Optique – Fibre Noire »

Contexte : Lors de sa réunion du 25 juin 2010, le Bureau du Syndicat a délibéré sur la grille tarifaire fibre optique non activée, plus communément appelée fibre noire (fibre éclairée par l'utilisateur), ceci après l'accord favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin.

Face aux demandes des opérateurs nationaux avec qui des négociations sont en cours dans la perspective de partenariats, il s'est avéré opportun d'adapter cette grille sur la base des éléments visualisés en rouge sur le document **en annexe n°2**.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces adaptations pour la commercialisation du service Très Haut Débit et la réussite de l'opération LIAin, les membres du Conseil d'Exploitation ont accepté cette proposition, lors de leur réunion du 15 mars 2011.

Propositions : il est demandé au Comité Syndical :

- de prendre acte de la nécessité d'adapter la grille tarifaire « Conditions particulières – Raccordement fibre optique – fibre noire », afin de répondre aux besoins exprimés par les opérateurs nationaux avec qui des négociations sont en cours.
- d'accepter les propositions nouvelles de cette grille, qui portent sur le montant des abonnements mensuels et frais d'accès au service relatifs à la mise à disposition de fibres noires Inter/NRO sur des distances particulières. Il est précisé que ces propositions ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors de la réunion qui s'est tenue le 15 mars 2011.

Question de

« Sur quelles bases ces tarifs ont-ils été établis ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE - Directeur

« Les tarifs sont calculés sur la base des amortissements des investissements. »

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition de grille tarifaire.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.6.3 – Instauration d’une redevance versée par la Régie RESO-LIAin au budget « Communication Electronique »

Contexte : Les investissements concernant le réseau de fibres optiques sont réalisés par le **SIQA**, à travers les F.A.I.. Dans le cadre de l’organisation du service très haut débit, la Régie RESO-LIAin perçoit de la part des Fournisseurs d’Accès à Internet, partenaires de l’opération LIAin, des recettes correspondant aux frais d’accès au service et abonnements facturés selon les différentes grilles tarifaires mises en œuvre.

Les sommes perçues sont censées couvrir :

- d'une part, les coûts d’exploitation de la Régie (électricité, eau, travaux de maintenance, personnel...);
- d’autre part, l’amortissement des investissements réalisés sur le réseau.

Les travaux étant financés par le Budget Annexe « Communication Electronique », il serait opportun que la Régie reverse une partie de ses recettes sur ce budget. Pour ce faire, il convient d’établir un mode de calcul objectif permettant de déterminer le montant à verser annuellement.

Propositions : Sur la base de ces éléments, il vous est proposé d’instaurer une redevance annuelle versée par La Régie au Syndicat et d’établir une formule intégrant deux parts, soit :

- une part fixe, équivalente à 50 % des recettes perçues des FAI ;
- une part variable fondée sur les éléments suivants :
 - le nombre de clients (particuliers et professionnels),
 - la longueur du réseau de fibre optique construit et mis à disposition de la Régie,
 - le nombre de sites NRO (nœud de raccordement optique) où sont installés les équipements actifs.

Il est bien entendu que le montant ainsi obtenu constitue un plafond, la Régie ne pouvant reverser au Budget Annexe « Communication Electronique », une redevance dont le montant serait supérieur au résultat constaté de l’année.

En fonction des éléments connus à ce jour, il est proposé, pour l’année 2011, de fixer le calcul de la redevance comme suit :

- 7 €/client/mois pour un abonné dit particulier,
- 22 €/client/mois pour un client professionnel,
- 1 500 €/km de réseau fibre optique déployé,
- 1 700 €/NRO équipé.

A l’avenir, ces chiffres qui tiennent compte de l’amortissement du réseau, pourraient être reconsidérés selon d’éventuelles évolutions.

A ce stade, on obtient un plafond sachant que la redevance ne peut pas être supérieure au résultat constaté. Si elle est supérieure, on ne pourra reverser plus que cet excédent budgétaire.

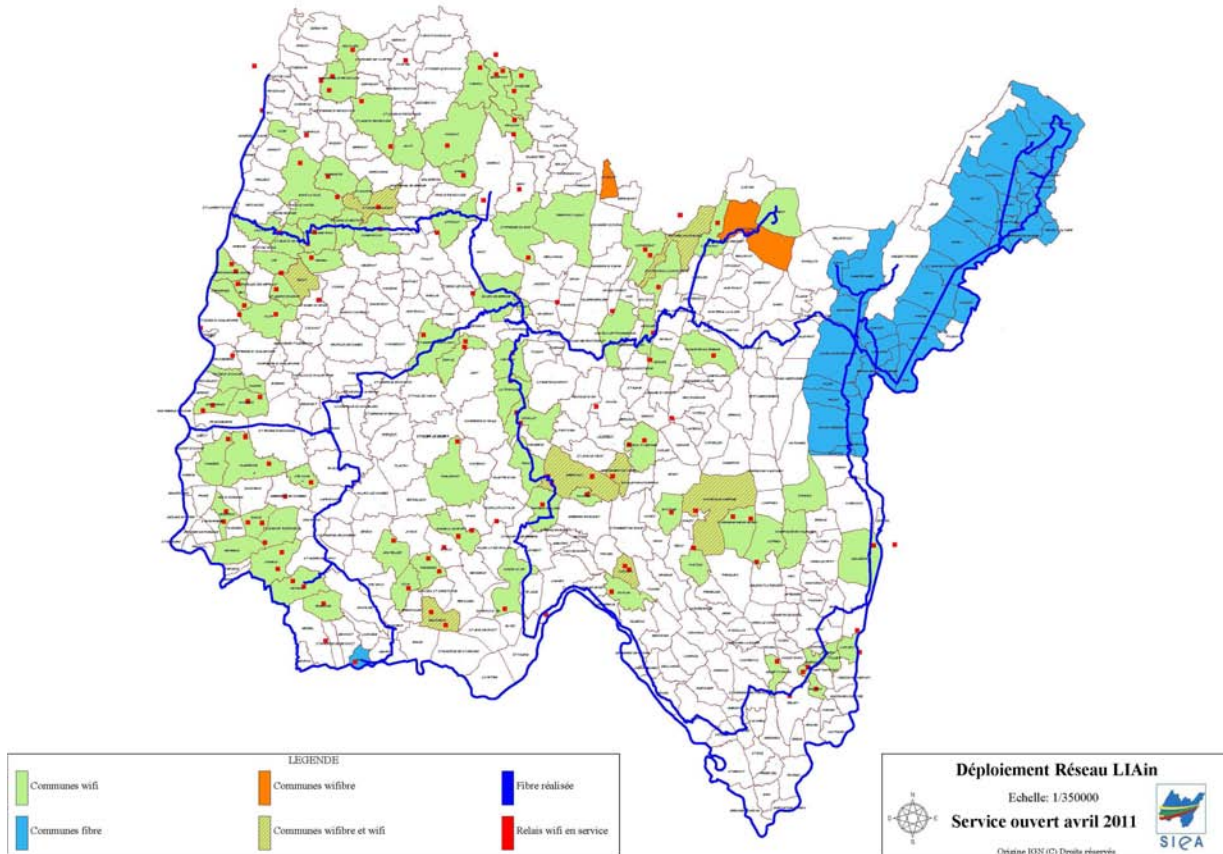
L’assemblée n’ayant pas de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition de redevance versée par la Régie RESO-LIAin au Syndicat.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l’unanimité.

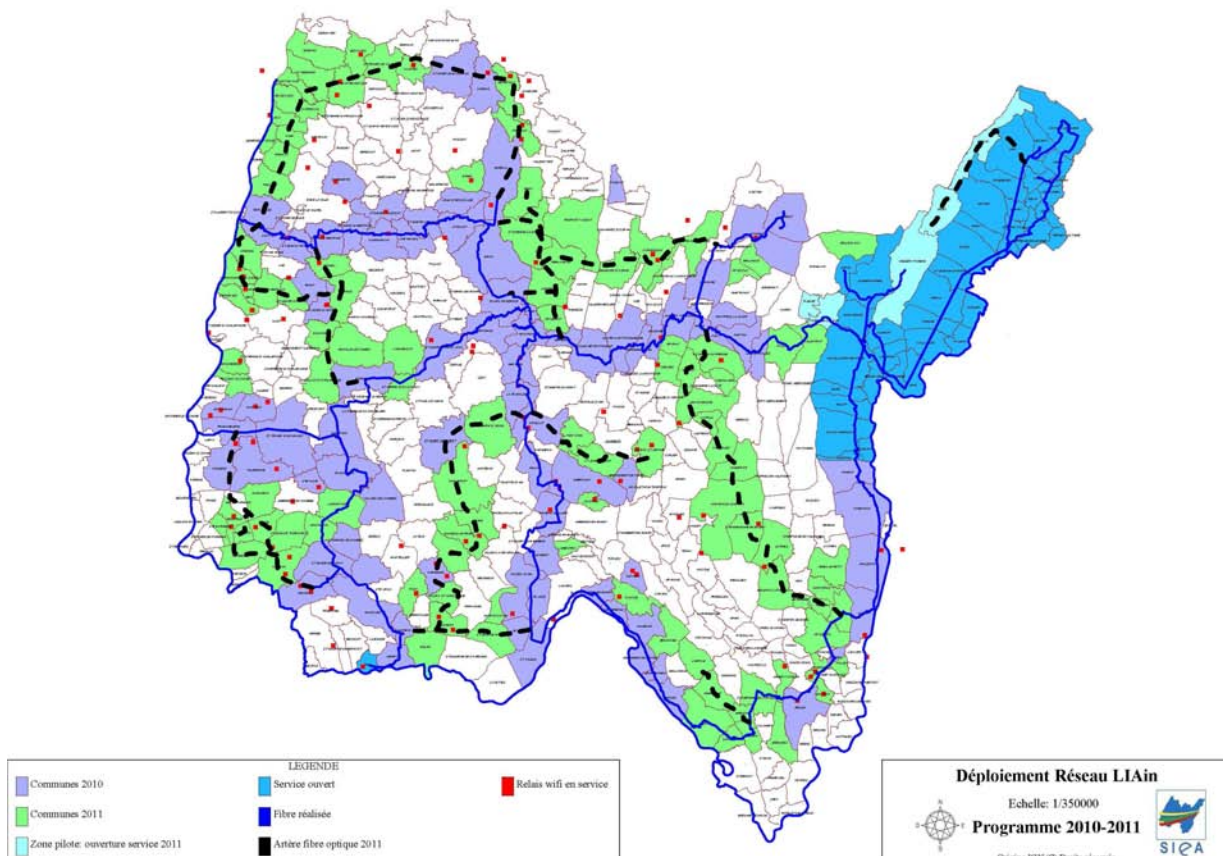
* * *

4.6.4 – Programme 2011

Ci-dessous, est représenté le **programme 2010** et les services ouverts à ce jour (principalement des artères)



Ci-dessous, la carte correspondant au **programme 2011 du réseau LIAin** (dont artères en pointillé noir et communes signalées en vert)



Question de M. André BOLON – Maire de Vieu en Valromey – Membre de la Communauté de Communes du Valromey

« Une délibération de la Communauté de Communes a été transmise au Syndicat pour la desserte de 3 ou 4 communes sur le programme 2011. Comment faut-il faire pour drainer l'ensemble des communes de notre secteur puisque plusieurs de nos communes sont très déficitaires en terme de communication ? »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué

« Le programme d'aménage dans les communes va jusqu'à fin 2013 avec l'objectif de desservir l'ensemble des communes.

Par ailleurs, un certain nombre de critères sont pris en compte pour la desserte, critères d'ordre technique, mais aussi en tenant compte des communes défavorisées et également des besoins en matière économique. Il faut savoir que le Syndicat est très en avance par rapport au territoire français. Une précision importante : le Syndicat va investir 25 millions d'€uros par an pendant 4 ans.»

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président propose de passer au point suivant relatif à la Comptabilité.

* * * * * * * * *

La parole est donnée à M. Jacques BEREZIAT, Comptable du **SICA**.

5 – Compte de Gestion du Budget Principal 2010

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009 du compte administratif de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu de ces précisions, le Président demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

6 - Compte de Gestion du Budget Annexe **« Communication Electronique » 2010**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget annexe du Receveur pour l'exercice 2010 du compte administratif du budget annexe de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Budget Annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

7 – Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2010

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du Budget du Receveur pour l'exercice 2010 du compte administratif du budget de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du Budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

8 - Comptabilité **Compte Administratif du Budget Principal 2010**

Par délibération du 18 mars 2011, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif 2010, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- un montant de paiements de travaux de 22.322.182,78 euros répartis en :
 - 15.857.393,72 euros de travaux d'Electrification Rurale,
 - 1.950.553,30 euros de travaux de Génie civil Télécommunication,
 - 23.126,19 euros de travaux de Gaz,
 - 4.171.799,24 euros de travaux d'Eclairage Public,
 - 319.310,33 euros de travaux d'Economie d'Energie.
- un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 6.355.793,89 euros ,
 - en investissement de - 1.021.018,55 euros,d'où un résultat global de l'exercice égal à 5.334.775,34 euros.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL (1^{er} Vice-Président, désigné par l'assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Opérations d'ordre Non budgétaires	Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	6.972.281,90	4.172.553,71	10.528.347,60	566.116,50	/	13.894.192,29
Investissement	/	4.434.578,52	22.854.479,51	20.955.501,50	43.985,27	/	2.579.585,78
Opérations sous mandat	7.413.076,69	/	6.258.021,28	7.135.980,74	/	6.535.117,23	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

- déclare toutes les opérations de l'exercice 2010, définitivement closes.

* * *

9 – Comptabilité - Compte Administratif du Budget annexe « Communication Electronique » 2010

Par délibération du 18 mars 2011, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du Budget Annexe "Communication Electronique" 2010, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle de fonctionnement de 328.401,76 €,
- ✓ une dépense d'investissement de 30.589.866,49 €, dont 26.650.902,76 € de "travaux et infrastructures",
- ✓ une recette d'investissement de 33.600.021,42 €, dont 3.388.746,93 € correspondant à des subventions de la Région, 2.569.229,51 € à des subventions de l'Europe (FEDER), et 20.083.000 € aux emprunts.
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 0,00 euros,
 - en investissement de 3.010.154,93 euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à 3.010.154,93 euros.

Le résultat de fonctionnement étant égal à 0, il n'y a pas lieu de présenter une délibération proposant une affectation des résultats.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL (1^{er} Vice-Président, désigné par l'assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le Compte Administratif du Budget Annexe "Communication Electronique", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	/	332.169,16	332.169,16	/	/
Investissement	3.695.003,40	/	30.589.866,49	33.600.021,42	684.848,47	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2010, définitivement closes.

* * *

10 – Comptabilité **Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2010**

Par délibération du 18 mars 2011, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du Budget "RESO-LIAin" 2010, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle d'exploitation de 272.128,50 euros,
- ✓ une recette d'exploitation de 399.992,71 euros,
- ✓ une dépense d'investissement de 44.028,40 euros,
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en exploitation de 123.955,65 euros,
 - en investissement de 119.461,13 euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à 243.416,78 euros.

Le Bureau, après avoir entendu son exposé, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL (1^{er} Vice-Président, désigné par l'assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le Compte Administratif du Budget "RESO-LIAin", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Exploitation	/	437.720,60	276.037,06	399.992,71	/	561.676,25
Investissement	/	88.892,27	44.028,40	163.489,53	/	208.353,40

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.

* * *

11 – Comptabilité **Affectation des Résultats du Budget Principal 2010**

La norme comptable M14 oblige la collectivité à déterminer les résultats à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

L'instruction budgétaire et comptable M14 prescrit d'affecter en premier lieu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, puis le résultat antérieur figurant au budget 2010.

Au vu de ces précisions, le Président propose d'affecter le résultat selon les éléments suivants :

- 1 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 : **6.355.793,89 euros** :
 - à la couverture partielle du besoin de financement dégagé par la section d'investissement : (6.355.793,89 euros sur 7.030.004,16 euros)
- 2 - Affectation du résultat antérieur : **6.972.281,90 euros** :
 - au solde de la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (7.030.004,16 euros – 6.355.793,89 euros soit **674.210,27 euros**)
 - en excédent de fonctionnement reporté pour le reste : (6.972.281,90 euros – 674.210,27 euros soit **6.298.071,63 euros**)
- 3 - Affectation du résultat de fonctionnement du Syndicat d'Electricité de Dompierre sur Chalaronne, suite à sa dissolution : **9,53 euros** en excédent de fonctionnement reporté.
- 4 - Affectation du résultat de fonctionnement du Syndicat d'Electricité du Pays de Gex, suite à sa dissolution soit : **566.106,97 euros** en excédent de fonctionnement reporté.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

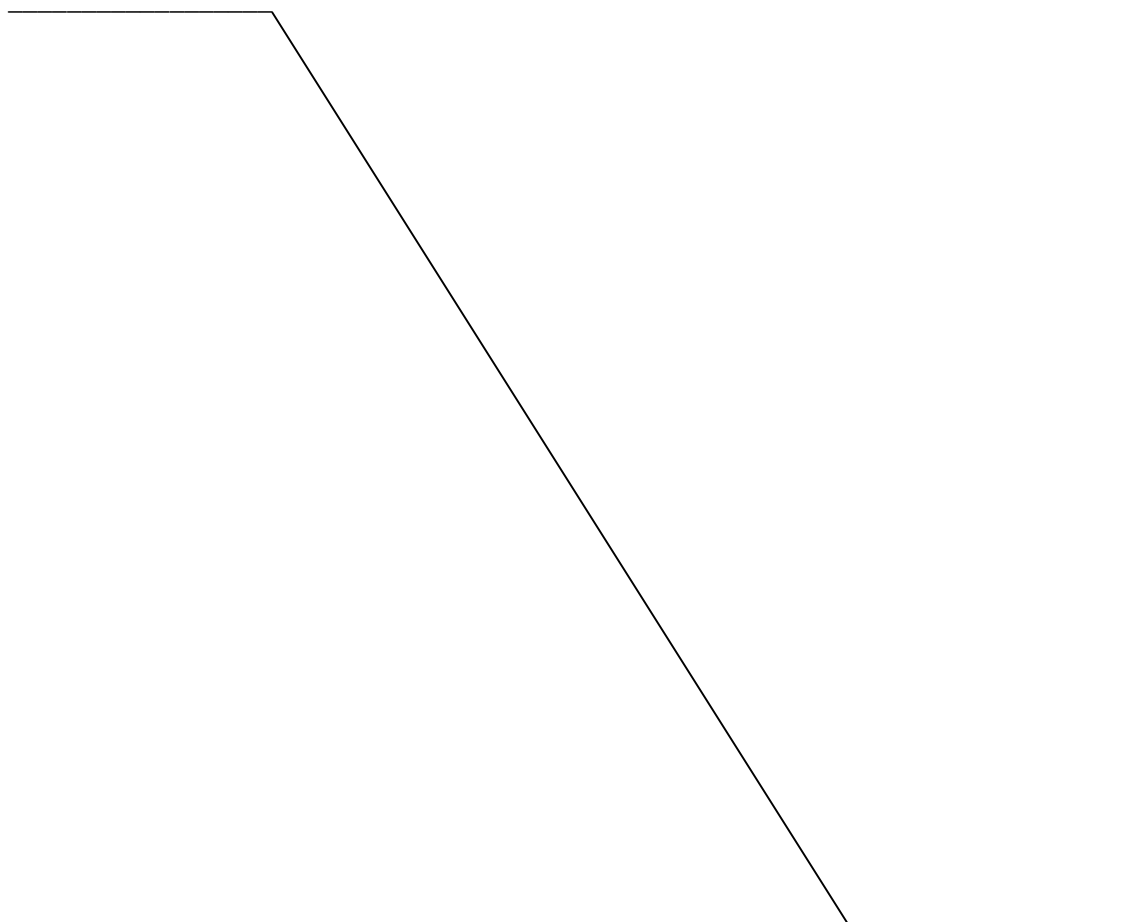
1 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 apparaissant au compte 12 :

- au compte 1068 ("Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé") pour **6.355.793,89 euros**.

2 - Affectation des résultats apparaissant au compte 110 "Report à nouveau" :

- au compte 1068 ("Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé") pour **674.210,27 euros**. Ce montant correspond à la différence entre le besoin de financement dégagé, soit 7.030.004,16 euros et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 soit 6.355.793,89 euros.
- au compte 110 ("Report à nouveau - Solde créditeur") pour **6.298.071,63 euros**. Ce montant correspond à la différence entre le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2010 soit 6.972.281,90 euros et le montant affecté au compte 1068 soit 674.210,27 euros.
- au compte 110 ("Report à nouveau - Solde créditeur") pour **9,53 euros**. Ce montant correspond au résultat de fonctionnement du Syndicat d'Electricité de Dompierre sur Chalaronne, suite à sa dissolution.
- au compte 110 ("Report à nouveau - Solde créditeur") pour **566.106,97 euros**. Ce montant correspond au résultat de fonctionnement du Syndicat d'Electricité du Pays de Gex, suite à sa dissolution.

La somme totale apparaissant au compte 110 "Report à nouveau – solde créditeur" s'élève à **6.864.188,13 euros** et représente les fonds libres de toute affectation au 31 décembre 2010.



**DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT
(à partir du Compte Administratif 2010)**

Libellés	Restes à réaliser en Dépenses	Restes à réaliser en Recettes
Autres Immob. Financières	1 640 547,38	1 640 547,38
Emprunts		
Frais d'Etudes		
Frais d'Insertion	497,69	
Subventions d'Equipement versées	4 529 619,33	
Digitalisation (communes tests)	50 000,00	8 000,00
Action Energie		34 371,00
Equipement du Syndicat	1 614 328,80	152 305,82
Electrification rurale 2007	131 602,44	83 670,67
Electrification rurale 2008	3 584 155,10	924 359,09
Electrification rurale 2009	3 589 437,15	2 449 345,98
Electrification rurale 2010	2 475 856,18	2 816 228,00
Gaz 2009	126 873,81	24 500,00
	17 742 917,88	8 133 327,94
Résultat reporté des opérations d'équipement		2 579 585,78
Besoin de financement		7 030 004,16
TOTAUX	17 742 917,88	17 742 917,88

* * *

12 - Comptabilité

Affectation des Résultats du Budget « RESO-LIAin » 2010

La norme comptable M4 oblige la collectivité à déterminer les résultats à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat est constitué par le résultat comptable d'exploitation de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section d'exploitation du budget du même exercice.

L'instruction budgétaire et comptable M4 prescrit d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Au vu de ces précisions, le résultat pourrait être affecté selon les éléments suivants :

- 1 - Affectation du résultat de l'exercice 2010 : **123.955,65 euros** :
 - à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (cf.annexe : **117.618,20 euros**),
 - en excédent de fonctionnement pour le reste :
(123.955,65 euros - 117.618,20 euros soit **6.337,45 euros**)
- 2 - Affectation du résultat antérieur : **437.720,60 euros** :
 - en excédent de fonctionnement reporté.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation du résultat de l'exercice 2010 apparaissant au compte 12 :

- au compte 1068 (Réserves - Excédent d'exploitation capitalisé) pour **117.618,20 euros**.
- au compte 110 (Report à nouveau – Solde créditeur) pour **6.337,45 euros**.

Affectation des résultats apparaissant au compte 110 "Report à nouveau" :

- au compte 110 (Report à nouveau – Solde créditeur) pour **437.720,60 euros**.

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(à partir du Compte Administratif 2010)

Libellés	Restes à réaliser en Dépenses	Restes à réaliser en Recettes
Régie RESO LIAin	325 971,60	-
Résultat reporté	325 971,60	208 353,40
Besoin de financement		117 618,20
TOTAUX	325 971,60	325 971,60

* * *

13 - Débat sur les projets de Budgets 2011

En application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment de ces dispositions prévues aux articles 11 et 12, il est précisé qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Aussi, le Président se permet, conformément au règlement intérieur du **SIQA**, de présenter, au Comité Syndical, les 3 phases de ce débat :

- 1- Lors de la réunion du 18 mars 2011, il a été soumis aux membres du Bureau du Syndicat, les propositions relatives aux orientations budgétaires de l'exercice 2011. Ces propositions ont fait l'objet de délibérations approuvant ces orientations et m'autorisant à soumettre ces projets à notre Comité Syndical.
- 2- Les projets des budgets 2011 ont été adressés à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leur convocation à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, le Président invitait chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler.
- 3- Aujourd'hui, en début de séance, le Président a indiqué qu'aucune question écrite n'était parvenue au Syndicat et, après lecture des budgets, il se permettra de faire quelques commentaires et de répondre aux questions.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après présentation des différentes phases du débat sur les projets de budgets 2011,

Considère que ce débat n'a pas, en lui-même, un caractère décisionnel, mais que néanmoins, il doit donner lieu à la présente délibération, prenant acte de sa tenue.

* * *

14 - Comptabilité – Budget Primitif 2011 **Ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau, présenté ci-après, fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2010 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé l'exposé du Président, lui a demandé de le présenter au Comité Syndical.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la présente délibération et présenté ci-après.

Libellés	Programmes	Imputation budgétaire	Autorisations de programme			Montant des crédits de paiement					Restes à Financer des exercices 2012 et suivants
			N°	Initiale	Actualisée	Antérieurs au 31.12.2010	Dépenses mandatées	Ouverts au titre de l'exercice 2011			
								Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total	
Electrification Rurale 2008		2315-012008	2008-001	13 546 345	16 265 645	16 265 645	12 754 208	3 511 437	-	3 511 437	-
Génie Civil Télécom. 2008		458123	2008-002	2 200 000	2 000 000	2 000 000	1 457 408	430 812	-	430 812	-
Eclairage Public 2008		458122	2008-003	5 500 000	5 817 100	5 700 000	3 997 324	1 702 676	117 100	1 819 776	-
<u>Subventions d'Equipement</u> Eclairage Public 2008 Génie Civil Télécom. 2008		204148	2008-004	1 400 000 580 000	1 386 088 580 000	1 300 000 580 000	799 237 85 475	500 763 494 525	86 088 -	586 851 494 525	- -
Electrification Rurale 2009	Départementale	2315-012009	2009-001	6 513 146	4 500 000	4 500 000	3 812 814	687 186	-	687 186	-
Electrification Rurale 2009	Autres	2315-012009	2009-002	9 862 400	9 862 400	8 400 000	5 609 001	2 790 999	1 462 400	4 253 399	-
Génie Civil Télécom. 2009		458125	2009-003	2 000 000	2 000 000	1 800 000	940 214	859 786	200 000	1 059 786	-
Eclairage Public 2009		458124	2009-004	5 435 300	5 787 300	4 700 000	3 238 167	1 461 833	1 087 300	2 549 133	-
<u>Subventions d'Equipement</u> Eclairage Public 2009 Génie Civil Télécom. 2009		204148	2009-005	1 188 400 500 000	1 403 230 500 000	900 000 400 000	458 179 14 243	441 821 385 757	503 230 100 000	945 051 485 757	- -
Electrification Rurale 2010	Départementale	2315-012010	2010-001	6 480 000	6 480 000	3 400 000	2 649 292	750 708	2 445 000	3 195 708	635 000
Electrification Rurale 2010	Autres	2315-012010	2010-002	9 871 800	9 871 800	4 000 000	2 274 852	1 725 148	4 500 000	6 225 148	1 371 800
Génie Civil Télécom. 2010		458130	2010-003	2 000 000	2 000 000	1 000 000	522 117	356 969	705 883	1 062 852	-
Eclairage Public 2010		458131	2010-004	6 030 200	8 121 630	2 300 000	1 379 879	637 376	4 862 624	5 500 000	321 630
<u>Subventions d'Equipement</u> Eclairage Public 2010 Génie Civil Télécom. 2010		204148	2010-005	1 353 175 500 000	1 947 677 500 000	400 000 300 000	29 405	370 595 300 000	1 300 000 100 000	1 670 595 400 000	247 677 100 000
Electrification Rurale 2011	Départementale	2315-012011	2011-001	5 845 000	5 845 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000	1 845 000
Electrification Rurale 2011	Autres	2315-012011	2011-002	10 068 400	10 068 400	-	-	-	5 200 000	5 200 000	4 868 400
Génie Civil Télécom. 2011		458133	2011-003	2 000 000	2 000 000			-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Eclairage Public 2011		458132	2011-004	5 048 500	5 048 500			-	2 400 000	2 400 000	2 648 500
<u>Subventions d'Equipement</u> Eclairage Public 2011 Génie Civil Télécom. 2011		204148	2011-005	1 407 898 500 000	1 407 898 500 000			- -	500 000 300 000	500 000 300 000	907 898 200 000
Totaux				99 830 564	103 892 668	57 945 645	40 021 815	17 408 391	30 869 625	48 278 016	14 145 905

* * *

15 – Comptabilité

Budget Annexe « Communication Electronique » 2011

Ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau, présenté ci-dessous, fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2011 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé l'exposé du Président, lui a demandé de le présenter au Comité Syndical.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la présente délibération et présenté ci-après.

Libellés	Imputation budgétaire	Autorisations de programme			Montant des crédits de paiement					
		N°	Initiale	Actualisée	Ouverts antérieurement au 31.12.2010	Travaux mandatés	Ouverts au titre de l'exercice 2011			Restes à financer au titre des exercices 2012 et suivants
							Restes à réaliser	Nouveaux Crédits	Total	
Réseau Haut Débit	2315-050001	2008-001	45 000 000	170 000 000	60 737 743	43 440 580	17 297 163	30 000 000	47 297 163	79 262 257
Totaux			45 000 000	170 000 000	60 737 743	43 440 580	17 297 163	30 000 000	47 297 163	79 262 257

* * *

16 - Vote du Budget Principal 2011

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget de l'exercice 2010 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 18 mars 2011, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget 2011, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu la lecture du projet de budget 2011, et les explications complémentaires du Président,

A la majorité, avec 1 abstention,

- Approuve le budget de l'exercice 2011 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 17.527.688,13 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 71.356.262,75 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

Intervention de M. Patrick CHAPELUT – Délégué et Maire-Adjoint d'ECHALLON

« Le budget, que nous votons, tient bien compte d'un emprunt de 3.080.000 € pour pallier à la subvention du Conseil Général non attribuée en 2011 ? »

Réponse de M. Jean-François PELLETIER – Président

« Oui, cet emprunt est pris en compte dans le budget. »

* * *

17 - Vote du Budget Annexe « Communication Electronique » 2011

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget annexe de l'exercice 2011 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 18 mars 2011, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget annexe "Communication Electronique" 2011, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget annexe "Communication Electronique" 2011, concernant la mise en place d'un réseau de télécommunication haut débit, et les explications complémentaires du Président,

A l'unanimité,

- Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2011 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 4.760.000 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 58.052.846,00 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

* * *

8 – Vote du Budget « RESO-LIAin » 2011

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget "RESO-LIAin" de l'exercice 2011 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 18 mars 2011, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2011, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2011, concernant la Régie d'Exploitation du Service Optique, et les explications complémentaires du Président,

A l'unanimité,

- Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2011 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 2.564.058,04 Euros à la section d'exploitation et à la somme de 345.971,60 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

* * *

Précision de M. Jacques BEREZIAT – Comptable :

La récapitulation des 3 budgets, donne un total de propositions budgétaires, pour 2011, de 155 Millions d'€uros (154.606.826 €).

Question de Mme Brigitte COULON – Déléguée et Maire de RANCE

« Il me semble que cela fait une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière. »

Réponse de M. Jacques BEREZIAT

« Pour mémoire, en 2010 : 142 Millions d'€uros et en 2009 : 113 Millions d'€uros. »

Intervention de Mme Brigitte COULON – Déléguée et Maire de RANCE

« A l'avenir, pour plus de visibilité, ne pourrions-nous pas avoir une représentation de l'évolution d'année en année par graphique ? »

Question de M. Jacques BONNET – Délégué et Conseiller Municipal de NEYRON

« Tout à l'heure, nous avons abordé la problématique d'un emprunt de 3 Millions. Nous devons revoir ce point. Est-ce que l'année prochaine et les suivantes, nous devons refaire le même emprunt ? »

Réponse de M. Jean-François PELLETIER – Président

« A aujourd'hui, il s'agit seulement de l'année 2011. »

Intervention de M. Pierre CORMORECHE – Délégué et Maire de MIONNAY

« Je tiens à remercier le Syndicat car, lors d'un entretien avec le Directeur, en 2009, vous nous aviez promis la fibre optique pour 2011 et je crois que nous l'aurons en juin 2011. Alors, merci. »

Intervention de M. André BOLON – Maire de Vieu et délégué suppléant

« Je m'en excuse, on vient de voter des budgets très importants mais je dois revenir sur quelque chose de beaucoup plus terre à terre concernant un projet d'extension de réseau pour l'alimentation d'un poste de relevage pour l'assainissement, portant sur 60 m environ .

Une première demande a été faite auprès du Syndicat et d'ERDF en octobre 2010 et, à ce jour, le branchement n'est toujours pas réalisé. Tout le monde est compétent, aussi bien notre Syndicat qu'ERDF, mais j'ai répertorié plus de 13 personnes qui se sont occupées de ce dossier et je voudrais les remercier. Le mois dernier, j'ai reçu un courrier me faisant savoir que mon dossier était enregistré, me fixant un rendez-vous le 4 mai 2011 et m'informant que le branchement serait réalisé le 6 juin 2011.

C'est une interpellation de nos parlementaires que je veux faire : nous avons une grande entreprise, ERDF, 13 personnes qui ont étudiés ce dossier, et en janvier 2011, j'ai signé un devis pour un montant de travaux de 3.650 €. C'est quelque chose de fabuleux et je crois qu'il faut revoir rapidement nos procédures. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Je ne connais pas ce dossier en particulier mais je suis surpris par le devis de 3.650 € car cela ne devrait rien vous coûter car, justement, le Syndicat intervient dans le cadre des extensions. Je ne connais pas la problématique mais je vous invite à venir me voir en fin de réunion pour faire le point sur votre dossier.

En tout cas, il est vrai que les procédures sont de plus en plus complexes de par l'organisation du concessionnaire qui a beaucoup évolué ces derniers temps et qui a pu avoir un peu de mal à se stabiliser.

Mais, il y a quelquefois des grains de sable, on essaie de mettre de l'huile chaque fois que l'on peut mais on n'y arrive pas tout le temps. »

Intervention de M. André MASSONNET – Délégué et Maire-Adjoint de St Genis Pouilly

« On parle de partenariat avec ERDF et le **SIÇA**. Concernant le partenariat avec ERDF, malheureusement, c'est d'une complexité abominable ; alors, qu'avec EDF, cela allait beaucoup mieux ; et c'est le ressenti de beaucoup. »

Réponse de M. Marc DROCHON – Adjoint au Directeur Territorial d'ERDF

« Je représente notre Directeur Territorial, Frédéric SOUMAGNAC. J'entends ce que vous me dites. Je ne connais pas le détail de certains dossiers mais je suis prêt à les étudier. Nous sommes conscients qu'il y a une vraie difficulté due à la complexité des dispositions qui ont été prises dans le cadre des procédures de raccordement liées à l'ouverture des marchés, et liées à un certain nombre d'évolutions qui nous ont impactés vous et nous de façon importante, je pense en particulier à la loi SRU. Tout ceci a modifié profondément notre organisation.

A ce jour, au niveau national, Mme la Présidente a défini 3 piliers qui vont être mis en place dès 2011, avec une volonté d'aller très vite, entre autres :

- pour faciliter les démarches relatives au raccordement car, consciente d'un vrai problème et des difficultés rencontrées notamment relatives au nombre d'interlocuteurs beaucoup trop importants ; ceci, dû à des évolutions de notre fonctionnement ces dernières années ;
- pour simplifier les relations de tous avec la notion d'un interlocuteur pour l'ensemble des clients ;
- et, concernant les collectivités locales, je vous rappelle que chaque commune a un interlocuteur privilégié. Elle peut faire appel à celui-ci chaque fois qu'elle le juge nécessaire. C'est une ressource non négligeable pour les collectivités locales. »

Question de M. Edmond GREZAUD – Délégué et Maire-Adjoint de St Jean sur Veyle

« L'implantation de pylônes est prévue sur la commune. Celle-ci se cumule avec des pylônes téléphoniques. N'est-il pas possible d'utiliser les mêmes pylônes pour l'ensemble des lignes ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Pour l'instant, ce n'est pas possible. Nous n'avons pas d'accord avec France Télécom. Il y a quelques cas mais ils sont très rares. Alors, soit on attend et on ne fait rien, soit on avance et on plante des supports. Voilà la réponse que je peux faire aujourd'hui car nous n'avons pas d'accord d'utilisation de supports en commun, dans le sens où leur nombre est calculé de façon assez juste. Vous pouvez constater l'état des lignes le long des routes, il ne faut pas trop les toucher.

De plus, il n'y a pas d'accord national sur la mutualisation des supports. »

Question de M. Jérôme GARNIER – Délégué et Conseiller Municipal de Sault Brenaz

« Un petit renseignement : les communes de Sault-Brenaz, Souclin, Villebois et Serrières sont rattachés à ERDF dans l'Isère. Quand pourrions-nous être rattachés à ERDF, entre autre, à Ambérieu en Bugey ? »

Réponse de M. Marc DROCHON – Adjoint au Directeur Territorial d'ERDF

« Je pense que vous faites allusion à la relation que vous pouvez avoir. Nous avons un découpage technique lié à l'histoire, lié au fait qu'il fallait définir des frontières dans les réseaux en terme d'exploitation.

Aujourd'hui, sur le plan de l'exploitation des réseaux, sur le plan de l'organisation de nos métiers et interventions auprès de nos clients, nous avons une organisation historique qui fait que, dans l'immédiat, il n'est pas prévu que l'on fasse évoluer ce point du fait des nombreuses problématiques techniques et d'organisation humaine.

Il y a une réflexion pour arriver, à moyen ou long terme, à mieux faire coller les communes à leur département. Mais, cela nécessite des investissements techniques et des déplacements d'hommes.

Concernant la relation avec les collectivités locales, aujourd'hui votre interlocuteur privilégié est un interlocuteur de Bourg en Bresse. En cas de besoin, il se charge d'assurer la relation avec les métiers. Votre interlocuteur privilégié « relationnel » a donc été départementalisé.

Sachez également qu'il s'agit d'un point d'échange régulier avec le Syndicat. »

Question de M. Jérôme GARNIER – Délégué et Conseiller Municipal de Sault Brenaz

« Concernant la TNT, l'émetteur Savoie-Ain va-t-il être équipé un jour ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« La TNT n'est pas de la compétence du Syndicat. Mais, je vais quand même essayer de vous faire une réponse partielle parce que l'on participe, sous l'égide de Monsieur le Préfet, au groupe de travail chargé de suivre ce dossier. Sachez qu'il y a des personnes habilitées pour vous répondre sur ce point.

Au niveau du Syndicat, dans le cadre du projet Réseau LIAin, le problème de la TNT sera réglé dès que la fibre optique sera installée. Cela n'arrivera peut-être pas avant l'arrêt des émetteurs mais je n'ai pas la compétence ni l'autorité pour faire évoluer ce dossier. Il faut donc vous retourner auprès des personnes qui s'occupent de ces mutations. »

Intervention de M. Dominique DUFOUR – Secrétaire Général de la Préfecture

« Comme vous le savez, le raccordement de l'ensemble des communes du Département, et de notre pays, a été confié à un établissement public. Nous avons un correspondant qui a été nommé et, également, a été mis en place un groupe de travail, présidé par M. le Préfet, qui examine dans quelles conditions sera connecté le Département. Nous avons comme objectif de le faire dans des délais relativement courts. Le groupe de travail se réunit et les questions relatives au calendrier et aux modalités de raccordement de votre commune pourront être examinées avec le représentant de l'établissement public. Aussi, après l'assemblée générale, je peux convenir avec vous d'un point précis à faire avec cette personne. »

Question de M. Paul MOREL – Maire de Chavannes S/Reyssouze

« Une étude est en cours sur notre commune concernant le déploiement en fibre optique .Or, un technicien de l'entreprise SAFEGE m'a fait comprendre qu'il serait peut-être nécessaire de planter de nouveaux supports pour la desserte en fibre optique alors qu'il y a des poteaux France Télécom et qu'il y aurait peut-être 3 lignes ; ceci, alors que l'on parle d'économie et d'environnement. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« 3 lignes, non. Sur les lignes électriques, il y a eu un protocole d'accord signé avec ERDF, puisque ces supports appartiennent aux collectivités. Il n'y a pas de doublement de réseaux dès lors que l'on est en parallèle avec un réseau électrique.

Par contre, effectivement, on peut toujours voir le côté négatif des choses mais j'espère que vos administrés apprécieront que leur commune soit desservie par le Très Haut Débit aussi rapidement alors que beaucoup d'autres communes ne le seront pas. »

* * * * *

Plus personne n'ayant de questions à poser, M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. le Docteur Denis PERRON, Vice-Président Délégué du Conseil Général de l'Ain et Maire de St Etienne du Bois, puis à M. Jacques BERTHOU, Sénateur de l'Ain et Maire de Miribel, M. Charles de LA VERPILLIERE, Député de l'Ain, et, pour clore, à M. Dominique DUFOUR, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain.

Intervention de M. Le Docteur Denis PERRON – Vice-Président Délégué du Conseil Général

« Merci Monsieur le Président, Je voudrais tout d'abord saluer M. Dominique DUFOUR, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain, les Parlementaires, M. Charles de LA VERPILLIERE, Député ainsi que M. Jacques BERTHOU et Mme Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateurs, M. Jean-François PELLETIER, Président du **SICA**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires, Maires-Adjointes, Conseillers Municipaux, Délégués, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, je tiens à vous présenter les excuses de M. Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain et Sénateur, qui n'a pas pu, en raison d'engagements convenus antérieurement, être parmi vous aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord vous faire part du plaisir que j'ai à participer à l'assemblée générale du Syndicat, résolument tourné vers l'avenir ; ceci, malgré des périodes d'incertitudes budgétaires liées aux difficultés des financeurs, dont le Conseil Général et, sur ce point, je vais tenter de répondre aux questions qui ont été posées.

Au-delà des activités traditionnelles du **SICA** : électrification, éclairage public, etc... , je voudrais d'emblée insister sur l'intérêt majeur de l'initiative originale relative au développement de la fibre optique sur l'ensemble de nos communes. Comme chacun d'entre vous, je suis convaincu de l'importance de cette initiative pour le développement économique de nos territoires et leur attractivité.

C'est pourquoi, alors même qu'il nous a fallu faire des choix difficiles de suspension d'aides aux communes en 2011, j'ai plaidé pour que nous soutenions, sans interruption, le projet de développement de la fibre optique afin de contribuer à l'avancée de ce projet ; ceci, par une avance de 5 Millions d'€uros sur les 3 années : 2010 – 2011 et 2012.

Le Conseil Général a retenu, en échange, des priorités partagées par tous : l'économie avec le développement des zones artisanales et industrielles et des entreprises, la desserte des services publics communaux et des établissements du Conseil Général.

Je rappelle que si le Conseil Général a fait une pose en 2011 concernant les aides classiques comme l'électrification rurale, l'éclairage public, il ne s'agit que d'une pose et non d'une suppression. Nous rediscuterons ensemble de ce point en 2012. Mais sachez que les élus et les services du Conseil Général et du **SICA** sont en relations permanentes et il n'est pas question de se mettre en difficultés les uns et les autres. Quant à cette somme de 3.080.000 €, elle sera rediscutée lors du vote du Budget Primitif 2012 en décembre et soumise au vote des 43 Conseillers Généraux. Je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer quoi que ce soit sur le devenir de cette subvention et je me dois de rester dans une attente prudente.

Le Conseil Général a dû suspendre certaines aides en raison des difficultés budgétaires, communes à toutes nos collectivités avec l'augmentation des dépenses sociales obligatoires, la stagnation des recettes fiscales et des dotations de l'Etat. Mais, le Conseil Général maintient le respect de ses engagements sur la programmation et privilégie une opération phare du Syndicat : le réseau fibre optique.

Alors, me direz-vous, ce qui nous intéresse, c'est l'avenir : qu'en sera-t-il demain des interventions classiques du Conseil Général ?

Le Conseil Général met à profit cette pause pour refondre son système d'aides aux communes et autres collectivités. Cela, dans le but d'optimiser l'effet de ses aides sur le développement local, mais certainement avec des enveloppes contraintes dues aux difficultés budgétaires qui ne sont totalement pas derrière nous. La proposition, qui pourrait être faite aux collectivités, pourrait résider dans des aides plus souples, laissant aux collectivités plus de latitude dans leurs choix de projets et leurs priorités.

Je ne vais pas développer aujourd'hui, car ce n'est pas le lieu, les évolutions que le Conseil Général va proposer à l'assemblée lors de sa session d'avril mais je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que tous les maires recevront, après la session, un courrier avec une invitation pour des réunions territoriales d'information. Il est prévu 4 réunions, les 4 et 5 mai 2011, concernant les nouvelles règles des aides aux collectivités.

Je suis encore moins en mesure de vous indiquer les enveloppes pour l'électrification et les aides aux communes. En effet, les arbitrages définitifs ne se feront bien évidemment qu'en fin d'année au moment du vote du Budget. Alors, je vous donne rendez-vous les 4 et 5 mai, dans le cadre des réunions territoriales.

*En conclusion, je voudrais remercier et féliciter, Monsieur le Président, toute votre équipe du **SIQA**, et particulièrement les techniciens de terrain, dont nous ne parlons pas assez, et dont je voudrais saluer la disponibilité et la compétence au service de nos communes ; en particulier M. Lagrange, que j'ai rencontré ce matin, correspondant privilégié pour ma commune, St Etienne du Bois, avec lequel nous avons des relations confiantes et régulières concernant les procédures d'économies d'énergie, service important rendu à nos communes.*

Sans prolonger davantage, je souhaite que nos partenariats futurs se resserrent autour des enjeux forts que représentent le développement des technologies d'avenir et la gestion, toujours plus fine, des énergies.

Je vous remercie. »

Intervention de M. Jacques BERTHOU – Sénateur de l'Ain et Maire de Miribel

*« Merci Monsieur le Président, Je voudrais tout d'abord saluer M. Dominique DUFOUR, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain, M. Charles de LA VERPILLIERE, Député, M. Jean-François PELLETIER, Président du **SIQA**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires, Maires-Adjointes, Conseillers Municipaux, Délégués, Mesdames et Messieurs.*

*Je crois que le grand nombre de personnes, ici, présentes, démontre tout l'intérêt porté à notre **SIQA**. Ce Syndicat prend de plus en plus d'importance dans notre Département par sa croissance régulière, ses interventions multiples que ce soit dans le domaine de l'Electricité, le Gaz, la Communication Electronique, le Système d'Information Géographique, les Economies d'Energie. Tout ceci est très bien organisé à travers des commissions thématiques.*

Je voudrais plus particulièrement m'arrêter un moment sur la commission « Relations avec ERDF-GrDF » et il me semble que cette commission doit prendre encore plus d'importance.

Aujourd'hui, nous voyons ces entités évoluer. Elles font ce qu'elles peuvent avec ce qu'elles ont. Pouvez-vous faire avec 2 bras et 2 jambes ce que vous faisiez avec 4 bras et 4 jambes ? Et bien non, et ceci étant dit, il faut bien se mettre à l'évidence que les services rendus à ce jour ne sont plus ceux que nous avons l'habitude de connaître.

Faut-il s'en satisfaire ? Faut-il simplement, comme je le fais, le constater ? Mais, il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui notre Syndicat doit prendre encore beaucoup plus d'importance dans cette commission car à quoi assistons-nous concernant nos relations avec ERDF et GrDF : cela a été dit tout à l'heure : un traitement de plus en plus long de nos dossiers.

On peut également faire allusion à l'interprétation des textes. Aujourd'hui, vous avez à mettre en application 2 documents : la convention avec le Syndicat pour la concession et la distribution de l'énergie publique et le nouveau document concernant les nouveaux barèmes en application depuis l'année dernière concernant les raccordements électriques.

Mes chers collègues, nous devons être très vigilants pour que ces 2 documents soient appliqués. Ce n'est pas une mauvaise volonté d'ERDF et de GrDF, mais beaucoup plus un manque de formation des agents qui traitent nos dossiers. Ils devraient être nos avocats alors que nous devons être nos propres avocats pour défendre nos dossiers car on s'aperçoit que, parfois, il y a des financements qui ne devraient pas être à notre charge. Donc, cela me paraît tout à fait normal et légitime que le Syndicat s'en préoccupe.

Par ailleurs, il y a des évolutions comme, par exemple, les communes qui se sont lancées dans le photovoltaïque en faisant des investissements très importants. Or, les dossiers n'ont pas été signés avant certaines dispositions tarifaires et, maintenant, on leur dit qu'ils n'auront pas les subventions attendues. Ce sont très souvent des dossiers importants et qui fragilisent, bien entendu, les finances de nos collectivités.

Autre point, l'entretien des réseaux qui se fait de moins en moins bien. Les temps de coupure sont de plus en plus importants que ce soit sur le territoire de notre Département ou sur l'ensemble du territoire de notre Pays. Je n'incrimine pas le personnel à qui je rends hommage ; nos relations sont toujours très cordiales.

Alors, force est de constater qu'il y a un besoin de recentrer et c'est là que j'attends de notre Syndicat qu'il soit, pour toutes les collectivités, notre défenseur afin que les relations avec ERDF et GrDF soient encore beaucoup plus constructives et je n'en doute pas.

Pour conclure, permettez-moi de rendre hommage au Syndicat et à son personnel qui nous apporte son concours très précieux ainsi qu'à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain.

Monsieur le Secrétaire Général, vous allez nous quitter. Sachez que vous êtes un homme remarquable. Chaque fois que nous avons eu besoin de vos services, vous avez toujours répondu présent avec beaucoup de compétence, beaucoup d'humour et de sympathie. Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire Général, de vous dire que nous allons vous regretter. »

Intervention de M. Charles de LA VERPILLIERE – Député de l'Ain – Vice-Président du SIEA

«Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer M. Dominique DUFOUR, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain, Monsieur Jacques BERTHOU, Sénateur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Monsieur le Maire de St Vulbas, Mesdames et Messieurs les Maires, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux, Délégués, Mesdames et Messieurs et Chers Amis.

Je voudrais tout d'abord excuser le départ de Madame Sylvie GOY-CHAVENT qui, pour des raisons familiales (problèmes de santé de son père), a dû quitter cette assemblée générale avant la fin. Elle m'a donc demandé de l'excuser auprès de vous tous.

Je voudrais également vous dire, en second lieu, en qualité de Conseiller Général du canton de Lagnieu, que je suis extrêmement fier et heureux de vous voir aussi nombreux, aujourd'hui, ici à St Vulbas. Je constate que je n'ai jamais vu autant de monde dans une assemblée générale de notre Syndicat et je me plais à croire que c'est le charme de la Plaine de l'Ain qui vous a fait venir, en plus de l'intérêt évident des travaux de notre Syndicat.

En troisième lieu et pour compléter ce qu'a dit mon collègue Parlementaire, Jacques BERTHOU, je voudrais vous dire que les difficultés, que nous rencontrons aujourd'hui avec la nouvelle organisation du secteur de l'électricité, sont liées au fait que nous sommes dans une phase d'évolution et de changement ; changement amorcé par une loi du 10 février 2000, une bonne loi je le précise, préparée par le Gouvernement de Monsieur Lionel JOSPIN, sur le développement du service public de l'électricité.

Toute l'organisation actuelle du système avec son évolution, qui n'est pas terminée, elle se trouve dans cette loi du 10 février 2000.

C'est cette loi qui a amorcé la séparation d'EDF en 3 entités :

- une entité chargée de la production et de la fourniture : EDF,*
- une entité chargée du transport de l'électricité : RTE,*
- une entité chargée de la distribution pour le compte des communes : ERDF.*

Tout est donc amorcé par cette loi.

C'est cette loi qui a ouvert à la concurrence la fourniture de l'électricité avec toutes les conséquences que cela a entraîné après pour rendre cette concurrence effective et sur la nécessité qu'EDF cède une partie de sa production d'électricité d'origine nucléaire à ses concurrents. Il faut bien le dire.

Enfin, 3^{ème} principe que l'on trouve dans cette loi : c'est l'idée selon laquelle là où il y a des tarifs réglementés, c'est le cas pour les ménages restés avec l'opérateur historique EDF, ces tarifs réglementés doivent refléter la totalité des coûts c'est-à-dire il ne peut pas y avoir de subventions. Le prix payé par l'abonné doit couvrir la totalité des coûts qu'il s'agisse de la production, du transport et de la distribution. Il n'est pas possible d'échapper à cette équation qui est dans la loi du 10 février 2000. Sur cette facture, doit être rajouté ce qui permet à EDF de couvrir ses obligations de service public, au nombre de 3 :

- les tarifs sociaux,*
- l'obligation d'achat par EDF d'électricité d'origine renouvelable,*
- la péréquation en faveur des territoires d'outre mer car, par définition, il n'y a pas d'électricité d'origine nucléaire.*

Tout cela se retrouve sur la facture et c'est tout cela qu'il faut mettre en musique avec une évolution qui est nécessairement difficile et on le voit bien.

Je crois qu'il y a des marges de progression et d'amélioration si tout le monde y contribue et j'adhère tout à fait à ce que vient de dire mon collègue, Jacques BERTHOU, à cet égard.

*En dernier lieu, je voudrais vous dire, Chers Collègues et Amis, que le **SIEA** est un très bel outil. N'y voyez aucune marque d'autosatisfaction de ma part car je n'ai pas contribué à faire du Syndicat ce qu'il est devenu, n'étant au Bureau que depuis 2008.*

C'est un très bel outil à travers ses diverses actions : S.I.G., Fibre Optique, développement de la compétence facultative en matière d'éclairage public, ... et toute cette réforme des statuts mise en œuvre par le Syndicat et j'estime que cela a été fait avec succès.

C'est un très bel outil sur le plan technique. En effet, c'est un outil difficile à faire fonctionner et je voudrais rendre hommage à Messieurs le Président et le Directeur qui font un travail remarquable puisque c'est un Syndicat qui regroupe les 419 communes, et ce n'est pas rien puisque c'est tout le Département, et vous êtes là très nombreux aujourd'hui pour en témoigner.

Ce qui compte également, c'est notre implication à tous à travers cette assemblée générale, organe assez lourd et au cours de laquelle nous ne pouvons pas répondre à toutes vos questions et certains vont peut-être repartir avec des questions non posées. Aussi, je vous invite à venir participer aux Commissions Géographiques d'Echanges. En effet, dans un cadre plus restreint, plus local et plus direct, nous pouvons apporter beaucoup de réponses à vos questions et entendre vos doléances.

Voilà ce que je voulais vous dire, Chers Collègues et Chers Amis, en vous remerciant encore une fois d'être venus si nombreux à St Vulbas ce matin. »

Intervention de M. Dominique DUFOUR – Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain

« Monsieur le Président, Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Vice-Président Délégué du Conseil Général de l'Ain représentant le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Généraux, Maires, Elus, Délégués, Mesdames et Messieurs les collaborateurs du Syndicat.

Tout d'abord, je vous présente les excuses de Monsieur le Préfet, Philippe GALLI, absent du Département, qui aurait souhaité participer à cette matinée de travail et qui m'a demandé de vous transmettre son amitié et de le représenter.

A titre personnel, je me ravis qu'il m'ait confié cette mission au moins pour 3 raisons.

En effet, au moment où nous sommes en train, ensemble, de redessiner la carte de l'intercommunalité de ce Département, le Syndicat est un véritable exemple d'intercommunalité. Structure née il y a plus de 60 ans, elle a réussi sur les six dernières années à regrouper les 419 communes du Département, dont vous êtes les fiers représentants, pour agir dans un sens commun. Je crois qu'à lui tout seul, cela augure d'une évolution des esprits et des grandes choses que vous allez pouvoir faire en matière d'intercommunalité.

Monsieur le Préfet a installé, hier, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. L'Association des Maires Ruraux en est le rapporteur et présentera à cette commission, le 9 mai prochain, les premières grandes lignes de ce que pourra être une évolution de la carte d'intercommunalité qui se veut ambitieuse et réaliste. Après vous avoir entendu, sachant l'activité dynamique qui est la vôtre, je n'ai aucune inquiétude sur les évolutions qui pourront se faire à partir de ce moment là.

La deuxième raison pour laquelle je suis ravi d'être là, c'est parce que je voulais rendre hommage à l'activité de votre Syndicat qui est résolument tourné vers l'avenir. Le changement de cap qu'il y a eu, lié à l'orientation en matière de e-communication, le développement des réseaux et du numérique, est un véritable changement. Important, votre présence, nombreuse aujourd'hui, n'y est pas étrangère. Au delà de tout ce que l'on sait par ailleurs, cela prouve que le Département de l'Ain, dans un contexte international difficile, va encore de l'avant. Je crois que vous êtes tous porteur de cela et je voulais le dire, à travers vous Monsieur le Président, à quel point cela force l'admiration.

Cela me donne aussi l'occasion de venir vous dire le plaisir, la grande satisfaction que j'ai eue à travailler, avec vous tous, au cours de ces deux dernières années.

Je quitterai effectivement, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Sénateur, Jacques BERTHOU, mes fonctions d'ici quelques jours. Je vais rejoindre le Ministère pour prendre en charge l'accompagnement des Personnels du Ministère de l'Intérieur et je voulais vous dire, en toute sincérité, que ces 2 années ont été parfaitement remplies, de mon point de vue, remplies de travail, c'est évident, avec de grandes satisfactions à tous les niveaux et de rencontres très fructueuses, avec des élus de grandes convictions qu'ils portent haut et fort.

Au moment où il faut se retrouver derrière l'intérêt général, derrière la volonté de construire un projet commun, vous regardez dans le même sens. C'est une véritable leçon de vie que j'ai pris, moi, en

tant que représentant de l'Etat au cours de ces 2 années. Cela a été un confort de travailler avec vous et je suis fier d'avoir servi la République dans ce Département à vos côtés.

Merci beaucoup et au plaisir de vous revoir dans d'autres circonstances. »

Applaudissements.

* * * * *

Après avoir remercié l'ensemble des participants présents et souhaité bon retour à tous, M. Jean-François PELLETIER clôt la réunion en invitant chacune et chacun à prendre le verre de l'amitié ainsi qu'au déjeuner qui suivra.

2 Grille tarifaire

A. 2.1 Prestations de transport de données.

Ces prestations sont uniquement disponibles dans les zones d'éligibilité fibre.
Tous les débits indiqués sont symétriques.

Transport de données entre un Boîtier Optique de Livraison et le POP de ST GENIS	Débit Mbps	Tarif mensuel € HT
Offre grand public « Meilleur effort » comprenant la mise à disposition du bouquet numérique mis en œuvre par la régie RESO-LIAin ainsi qu'une QoS autorisant un débit de 100 Mbps en fonction des disponibilités du réseau, sur un temps défini.	5	20
Offre professionnelle « Meilleur effort » comprenant la mise à disposition du bouquet numérique mis en œuvre par la régie RESO-LIAin ainsi qu'une QoS autorisant un débit de 100 Mbps en fonction des disponibilités du réseau, sur un temps défini.	10 50	30 50
Offre professionnelle « Débit garanti ».	10	120
	50	270
	100	450
	200	700
	400	1200
	800	2200
	1600	Sur devis
	3200	Sur devis
	6400	Sur devis
Offre professionnelle « Usages spécifiques » concernant la mise à disposition d'une liaison pour des usages tels que caméras de surveillance, postes d'éclairage public, panneaux signalétiques, systèmes de télésurveillance..., ceci pour un débit plafonné à 5 Mbps symétrique, avec un point de branchement fibre optique adapté aux intempéries.	5	10

Frais de premier accès

Les frais de premier accès au réseau et d'activation du service correspondent au déploiement de la fibre sur terrain privé de l'abonné ainsi que la mise à disposition d'un Boîtier Optique installé par la Régie.

Il est rappelé que les infrastructures (fourreaux, supports...) nécessaires au déploiement de la fibre ainsi que le point de pénétration chez l'abonné sont à la charge de l'abonné, le raccordement par la Régie ne sera réalisé qu'une fois le constat fait de la disponibilité de ces infrastructures.

- Pour les offres « **Meilleur effort** », ces frais sont de **95 € HT** pour 5, 10 et 50 Mbps
- Pour l'offre « **Débit garanti** », les frais sont de **2 mois d'abonnement**.
- Pour l'offre « **Usages spécifiques** », les frais sont de **250 €**.

Communication électronique - Réseau LIAin

Conditions Particulières Raccordement Fibre Optique – fibre noire

SOMMAIRE

1	Définition des prestations	1
2	Grille tarifaire.....	2
2.1	Prestations de transport de données.....	2
2.2	Précision sur le contenu de l'offre.....	4
2.3	Politique de remise par quantité.....	6
3	Conditions de règlements	5
4	Prestation de branchement.....	5

* * * * *

1 Définition des prestations

Les prestations définies dans ce document sont proposées par la Régie à tout fournisseur de services qui le demande, dans des conditions de neutralité et sans discrimination.

La prestation de raccordement fibre noire comprend en fonction des besoins :

- la mise à disposition de fibre noire depuis le NRO (point de mutualisation), ceci jusqu'à l'intérieur de l'habitation, logement ou bâtiment de l'abonné ;
- la mise à disposition d'emplacements dédiés dans le point de mutualisation (NRO) ;
- la mise à disposition, en fonction des possibilités, d'une liaison en fibre noire entre deux NRO.

2 Grille tarifaire

2.1 Prestations de transport de données

Ces prestations sont uniquement disponibles dans les zones d'éligibilité fibre.

Mise à disposition de fibre noire	Tarif mensuel € HT
A) Fibre noire grand public, artisans, TPE Mise à disposition d'une fibre noire de l'abonné grand public au point de mutualisation (NRO) le plus proche (voir le descriptif ci-après des engagements).	18
B) Fibre noire professionnelle PME -Etablissements tertiaires Mise à disposition d'une fibre noire de l'abonné professionnel au point de mutualisation (NRO) le plus proche (voir le descriptif ci-après des engagements).	110
C) Fibre noire grand compte Mise à disposition d'une fibre noire de l'abonné grand compte au point de mutualisation (NRO) le plus proche (voir le descriptif ci après des engagements).	450
D) Forfait de mise à disposition d'une fibre noire sur une artère ou en amont du point de mutualisation (en fonction des disponibilités), ceci pour une distance depuis le point de mutualisation de raccordement de l'abonné :	
- D1 : forfait inférieur à 2 kms.....	50
- D2 : forfait entre 2 et 5 kms.....	75
- D3 : forfait entre 5 et 10 kms.....	120
- D4 : longueur supérieure à 10 Kms.....	N*80
Pour la mise à disposition d'une fibre noire pour des longueurs supérieures à 10 Km, il est pris en compte la longueur totale souhaitée, divisée par 10. Le nombre N obtenu est arrondi au nombre entier supérieur.	
Mise à disposition d'un U passif en armoire de rue	50
Mise à disposition d'un U actif en armoire de rue avec mise à disposition d'une puissance de 50 w ondulé par U	100

Frais de premier accès

Les frais de premier accès au réseau et d'activation du service correspondent au déploiement de la fibre sur terrain privé de l'abonné ainsi que la mise à disposition d'un boîtier optique installé par la Régie.

Il est rappelé que les infrastructures (fourreaux, supports...) nécessaires au déploiement de la fibre ainsi que le point de pénétration chez l'abonné sont à la charge de l'abonné. Le raccordement par la Régie ne sera réalisé qu'une fois le constat fait de la disponibilité de ces infrastructures.

- Pour les offres, ces frais sont de :

95 € HT pour la fibre noire grand public

240 € HT pour la fibre noire professionnelle

900 € HT pour la fibre noire grand compte

2 500 € HT pour une sortie particulière sur artère, dans une chambre existante

- Pour la mise à disposition de fibre sur une artère ou en amont du point de mutualisation, les frais sont de **2 mois d'abonnement**, par fibre.

La mise à disposition du boîtier optique et l'engagement du service sont conditionnés aux versements des frais de premier accès par le fournisseur de services à la Régie RESO-LIAin.

Indemnité forfaitaire en cas de dégradation ou de disparition d'un élément du boîtier optique de livraison :

- boîtier grand public : 250 € HT
- boîtier professionnel : 1 500 € HT.

Intervention non justifiée sur le branchement dans le domaine privé : 250 € HT.

Intervention non justifiée sur la fibre du fait d'un défaut des équipements du FAI : 250 € HT.

2.2 Précision sur le contenu de l'offre

A) Fibre noire grand public

Particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, bâtiments communaux (liste non exhaustive)

Elle correspond à la mise à disposition depuis le point de mutualisation (NRO) jusqu'à l'intérieur du logement ou de l'habitation concerné(e), d'une fibre noire.

Cette fibre noire n'est ni supervisée ni surveillée par la Régie RESO-LIAin.

Il revient au fournisseur de services de superviser le fonctionnement de cette fibre.

En cas de panne constatée entre le point de mutualisation et l'intérieur du logement, il revient au fournisseur de services de prévenir la Régie RESO-LIAin de la nécessité d'une intervention.

L'intervention est programmée au plus tard dans les **10 jours ouvrés** pour définition de la problématique et proposition d'un planning de remise en état de la liaison.

B) Fibre noire professionnelle

PME, prestataires informatiques, établissements tertiaires, Collectivités
(liste non exhaustive)

Elle correspond à la mise à disposition depuis le point de mutualisation (NRO) jusqu'à l'intérieur du bâtiment concerné, d'une fibre noire.

Cette fibre noire n'est ni supervisée ni surveillée par la Régie RESO-LIAin.

Il revient au fournisseur de services de superviser le fonctionnement de cette fibre.

En cas de panne constatée entre le point de mutualisation et l'intérieur du logement, il revient au fournisseur de services de prévenir la Régie RESO-LIAin de la nécessité d'une intervention.

L'intervention est programmée au plus tard dans **le jour ouvré suivant** la date de signalisation de la problématique, pour définition d'un planning et engagement des travaux.

La Régie RESO-LIAin fera son possible pour une remise en fonctionnement du site sous 48 h après **l'intervention**.

C) Fibre noire Grand Compte

Ex : Point de mutualisation opérateur, relais hertzien téléphonique, siège social, entreprise de plus de 50 postes informatiques, hôpital, lycée, (liste non exhaustive)

Elle correspond à la mise à disposition depuis le point de mutualisation (NRO) jusqu'à l'intérieur du bâtiment concerné d'une fibre noire.

Précision :

Cette fibre noire pourra être supervisée par la Régie RESO-LIAin. Pour ce faire, le fournisseur de services se devra de donner un accès à la supervision de cette fibre.

En contrepartie, la Régie RESO-LIAin intégrera la surveillance de cette fibre grand compte :

- à son réseau de supervision,
- à son service d'astreinte,
- à son contrat de maintenance intervention,
- à une garantie de diagnostic du problème (GTI) sous 4 H,
- à une garantie d'intervention (GTR) sous 24 h (7 jours sur 7) - hors cas de force majeure,
- à la mise en réserve d'une fibre de secours.

Il est précisé que le fournisseur n'est pas exonéré de son obligation de supervision de la fibre mise à disposition.

En cas de non mise à disposition d'un accès à la supervision de cette fibre, la Régie RESO-LIAin appliquera les conditions contractuelles de la fibre noire professionnelle.

D) Forfait de mise à disposition d'une fibre noire sur une artère ou en amont du point de mutualisation

(En fonction des disponibilités)

La Régie RESO-LIAin, dans le cadre de son déploiement de réseau fibre optique, dispose d'un réseau d'artères reliant l'ensemble des NRO (point de mutualisation).

En fonction des disponibilités et sur la base des demandes formulées par le fournisseur, il sera étudié par la Régie RESO-LIAin, la possibilité de mettre à disposition une ou plusieurs fibres fibres noires en liaison Inter/NRO.

La Régie RESO-LIAin ne garantit pas la possibilité de mettre à disposition des capacités de fibre noire Inter NRO (point de mutualisation).

La Régie RESO-LIAin s'engage à en réaliser l'étude et à mettre à disposition dans les meilleures conditions de délais, les fibres noires **en cas de disponibilité**.

2.3 Politique de remise par quantité

En fonction du nombre de commandes fibre optique souscrit par le fournisseur de services, il sera appliqué une remise sur le tarif de base, proposée comme suit :

Nombre de commandes fibre du FAI	Remise effectuée sur l'ensemble des tarifs
de 0 à 100	Pas de remise
de 101 à 200	5%
de 201 à 500	10%
de 501 à 1 000	15%
de 1 001 à 2 000	20%
supérieur à 2 000	25%

3 Conditions de règlements

- Le règlement des frais de premier accès se fait dès signature du bon de commande ;
- La redevance mensuelle est facturée à la fin de chaque mois calendaire dès activation du service ou mise à disposition de la fibre, des options et frais complémentaires envisageables ;
- L'abonnement est dû jusqu'à réception d'une demande de résiliation de celui-ci par le fournisseur de services. Tout mois commencé est dû.

4 Prestation de branchement

Le branchement implique l'autorisation de passage sur terrain privé ainsi que l'autorisation de raccordement (pose de la fibre et du boîtier optique) par le propriétaire du site à raccorder.

Elle prévoit la mise à disposition de toute infrastructure de Génie Civil nécessaire jusqu'au réseau public le plus proche.

Sur demande du fournisseur de services, la Régie planifiera avec l'abonné son branchement.

Dès obtention du bon de commande fibre, la Régie RESO-LIAin mandatera son entreprise pour vérification de la disponibilité des infrastructures sur terrain privé.

L'entreprise se devra de confirmer les conditions d'installation du boîtier optique à l'intérieur du logement, de l'ensemble ou du bâtiment.

Le délai indicatif sur le secteur ouvert en fibre optique d'une commune, pour la réalisation du branchement par la Régie, une fois constaté la disponibilité des

infrastructures chez l'abonné ainsi que le versement des frais de premier accès à la Régie par le fournisseur de services, sera au mieux de 8 semaines.

Attention : l'entreprise se devra de vérifier la cohérence de la commande. Il ne sera pas en effet accepté la mise à disposition d'une fibre grand public pour des besoins professionnels ou pour des besoins de grand compte.

La Régie RESO-LIAin se réserve la possibilité de demander des explications et de retarder le branchement du client afin d'obtenir des précisions sur la qualité de la fibre optique à mettre à disposition.

Fait à, le

Pour le SIQA
Le Président,

Pour RESO-LIAin
Le Directeur,

Pour le fournisseur de services XXX
Le,

Jean-François PELLETIER

Patrick CHAIZE

XY